

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

DECEMBRE 1737.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majeste Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 38. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliothéque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothéque Italique & des Memoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Decembre 1737.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **N**ous avons ici à donner le précis d'un in 8^o. de 243. pages qui est depuis quelques mois entre nos mains, & que d'autres matieres placées dans le premier Article de nos précédens Mémoires, ne nous ont pas permis de rapporter plûtôt. Il est intitulé *Principes de la Morale & du Goût*. C'est une traduction de deux Poëmes Anglois du célèbre Mr. Pope, par Mr. du Resnel, Abbé de Sept Fontaines, Membre de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres de Paris, & connu depuis long-tems dans la Republique des Lettres par des ouvrages distingués, & sur-tout par une Traduction en Vers de l'*Essai sur la Critique*.

Ce Sçavant Abbé a regardé l'*Essai sur l'Homme*, comme une carriere nouvelle qui s'ouvroit à son génie, & comme une suite du projet qu'il avoit

C c 2 embrassé.

embrassé. Le succès de la première traduction, l'a porté à entreprendre la seconde, & c'est ce double Ouvrage qu'il présente aujourd'hui dans le même Volume. Rien n'est plus juste que le titre sous lequel il l'énonce. L'Essai sur la Critique nous apprend à penser, à mettre dans nos idées, ou à reconnoître dans celles d'autrui la liaison, la justesse, la précision, la clarté, la force, l'élégance qui font les bons ouvrages; c'est donc une Ecole de Goût. L'Essai sur l'Homme nous introduit dans le sanctuaire de la nature & de la Providence, nous en dévoile les ressorts les plus intimes, nous arrache aux faiblesses humaines; établit enfin sur les débris des folles passions, le triomphe de la vertu, de l'ordre, de l'innocence; c'est donc une Ecole de Morale.

Il y a plus d'un an qu'un Sçavant publia une Traduction en Prose de l'*Essai sur l'Homme*, nous en avons donné l'extrait dans ce tems-là, & nous avons rapporté dans un autre Journal les conséquences peu favorables à la Religion Catholique qui pouvoient se tirer de la manière d'écrire de Mr. Pope dans son Essai sur l'Homme. Cependant nous respectons ses talens supérieurs, & il faut lui rendre cette justice que son intention n'a pas été de blesser la Religion, étant Catholique lui-même, & même Protecteur déclaré des Catholiques en Angleterre où il est, & qu'il a fait à la Religion les plus grands sacrifices. Au reste la gloire de Mr. Pope n'en souffrira aucune altération; elle sera même plus particulièrement à l'abri des atteintes de l'incrédulité depuis l'adoption que Mr. du Resnel a faite en quelque façon de ses sentimens, en traduisant l'Essai sur l'homme, & en le publiant sous les auspices du Duc d'Orléans, Prince plus éminent encore par ses vertus que par son auguste naissance.

Mr. du Resnel à la tête de sa Traduction, a placé un Discours préliminaire, que l'on peut regarder avec justice comme une autre Ecole de Goût. Le style en est pur, simple, élégant; & les réflexions aussi neuves que judicieuses qu'il développe, pourroient seules annoncer avec distinction un Sçavant Académicien. On trouve d'abord un juste éloge de la personne & du génie de Mr. Pope. On nous fait ensuite une analyse de l'Essai sur l'Homme. C'est un extrait léger, & pour donner une idée de l'ouvrage, on n'auroit qu'à copier ici ce précis délicat; mais l'ouvrage est déjà connu pour le fonds des choses, par la Traduction qui en a paru & par l'extrait que nous en avons donné l'année dernière, quoi qu'il y ait quelque chose de différent dans le Discours de Mr. Resnel.

Le but principal qu'il paroît s'y être proposé, est de rectifier nos jugemens sur les Ouvrages d'esprit, & d'indiquer d'une manière sensible la véritable source de la contrariété frappante qui regne dans nos goûts & dans nos idées.

L'amour propre, est le ressort universel qui nous met en mouvement. Nous parrons de nous-même, pour y revenir sans cesse. C'est le cercle autour duquel nous tournons, & les efforts que nous paroissions faire quelquefois pour nous en écarter, ne font qu'une illusion qui nous trompe plus finement; le beau le plus souvent, n'est tel que lorsqu'il s'assujettit à ce que l'habitude & l'éducation nous ont transmis, ou pour mieux dire, nous ne connoissons de beau que ce qui s'y trouve conforme. Une Nation a son goût particulier; celui des autres, a toujours pour elle un air étranger qui indispose, qui prévient peu favorablement. Ajoutez à cela une prédilection particulière dont on ne peut se défendre pour la Patrie; on est membre du même Etat,

L'imagination supplée à la réalité, on a sa part de la gloire que des concitoyens acquierent, on croit briller dans la Poësie, dans la Chaire, dans le Barreau avec nos fameux Poëtes, & nos plus celebres Orateurs; & comment ce préjugé-là ne subsisteroit-il pas dans une Nation, par rapport aux autres Nations? Il domine avec un empire presque égal dans les professions diverses qui partagent la même société. La preuve de cette vérité par induction seroit sensible, & contiendroit des détails curieux.

Non-seulement nous nous estimons préférablement aux autres, mais nous n'avons pas pour l'ordinaire, & nous ne pouvons nous donner qu'avec des peines infinies, ce qui seroit pourtant essentiel, pour juger sainement des Ouvrages étrangers. Leurs idées & la façon dont elles sont rendues, sont toujours essentiellement relatives à leurs mœurs, à leurs coutumes, au terroir, qu'on nous pardonne l'expression, dans lequel ils ont été formés. Nous pourrions, si l'on veut sçavoir parfaitement la mécanique d'une langue étrangere, nous pourrions étudier à fond le caractère, l'esprit de la Nation; mais tout cela se trouvera confondu avec ce qui nous appartient en propre, & dans le mélange les premières impressions absorberont les dernières; en Anglois & en Italien, par exemple, ce sera toujours du François que nous parlerons. Pour un, qu'un heureux genie affranchira de cet écueil, mille voudront y échouer. L'expérience l'a cent fois prouvé; aussi, quelques regles que l'on établisse pour l'éviter, elles seront toujours comme inutiles & le sentiment en triomphera. L'Italie en corps, aura beau nous justifier ses *Concetti*, nous nous opiniâtrerons toujours à les traiter de badinage puérile; l'Angleterre en vain nous exposera ses pensées mélancoliques; nous
n'y

n'y trouverons qu'une métaphysique abstraite, qu'un pur jargon de mots, qu'une suite décolorée d'idées bizarres, qui ne présentent rien que d'ordinaire, quand on vient à les apprécier, & alors, ajouterons-nous, c'étoit bien la peine de tant penser. Il falloit épargner l'enveloppe. Aurons-nous tort en portant ce jugement? Non dans un sens, & nous devons le porter; mais les uns & les autres auront le même droit de nous condamner avec autant de sévérité, & ils en usent. Les représentations sont exactes, rien n'est si connu que la manière dont nos voisins pensent de nous.

On tente quelquefois de se mettre au-dessus du préjugé, mais qu'arrive-t-il? Au lieu de se renfermer dans les bornes honnêtes, & d'accorder avec sagesse & avec des modifications raisonnables l'estime à ce qui peut la mériter parmi les autres Nations, on donne dans l'excès opposé au mépris injuste & peu fondé. On ne loue, on ne recherche, on n'admire que ce qui est étranger. Au jugement de ces sortes de gens, que sommes-nous dans la Littérature au prix de l'Angleterre?

Un honnête homme, un caractère judicieux, pense plus noblement. Il se met à l'air & aux façons du Pays où il a pris naissance, sans faire un crime aux autres de s'habiller différemment. Les grandes règles de penser, d'écrire, de peindre, sont pour tous les tems & pour toutes les Nations. La diversité n'est, pour ainsi dire, que dans les attitudes; il est naturel à chacun de copier celles qui lui sont familières, mais son travail doit toujours être subordonné au bon sens, à la netteté, à l'élegance, aux bienséances de la matière. L'étonnant, est une réflexion très-naturelle de M. du Resnel, l'étonnant est que tous les modernes s'accordent assez généralement à respecter les anciens, & à les regarder

regarder comme leurs modèles, & que dans l'imitation qu'ils se proposent d'en faire, ils se ressemblent si peu. A qui connoit les hommes, ce n'est point un mystère, ce sont les lignes qui partent du centre commun, & qui sont bien éloignées d'aboutir au même point de la circonférence.

Tout ceci n'est qu'un germe grossier des réflexions que l'habile Traducteur a développées avec beaucoup de sagacité dans son Discours. Il s'y est encore fort étendu sur les difficultés qu'il lui a fallu dévoter pour consommer son projet, & il n'en a pas trop dit. Qu'elle différence en effet entre les deux langues, & encore plus peut-être entre les idées qu'elles sont appriivoisées à rendre ! Leur Poësie a-t-elle plus d'affinité ? On conçoit donc sans peine qu'il a été obligé d'ajouter, de retrancher, d'adoucir, de rectifier même quantité d'endroits, qui nous auroient revoltés ; & en cela, outre les agrémens qu'il nous a procurés, il a rendu à M. Pope le service que l'on rend à un Etranger de distinction, lorsqu'on se charge de l'instruire, de le présenter, & de lui ménager des entrées convenables à son mérite & à la naissance.

C'est une question qui paroît assez décidée à présent, que des Vers dans une langue, ne peuvent être bien traduits dans une autre, qu'en Vers aussi. La Prose donneroit le sens le plus littéralement, peut-être, mais les Vers feroient toujours mieux sentir la beauté, l'énergie, l'élevation d'un Poëme. La Prose timide & modeste jusques dans ses écarts, ne pourroit s'élever à une certaine hauteur, sans cesser presque d'être elle-même ; la Poësie plus libre, a par tout à peu près les mêmes saillies, les mêmes transports ; le pinceau est le même, il ne s'agit que d'en régler l'usage, sur le goût différent des Langues & des Nations. En un mot, la Prose peindra

des Princes &c. Decemb. 1737. 395

peindra les figures dans leur simplicité ; la Poësie leur donnera l'éclat & la pompe des habits ; mais d'un autre côté que l'entreprise de traduire en Vers un Poëme étranger, est difficile, à en juger par le succès de ceux qui l'ont tentée ! c'est ce qui relevera le mérite de Mr. du Renel aux yeux des connoisseurs.

Comme nous n'avons point à donner une nouvelle idée de l'Essai sur l'homme, il ne nous reste, pour justifier ce que nous venons de dire de cette Traduction, qu'à en rapporter quelques morceaux que nous prendrons dans chaque Epître. Le hazard seul nous fixera. Nous ne craignons point de l'avoir ici pour guide.

On se rappelle que Mr. Pope dans la première Epître nous représente l'homme en général & par rapport à l'Univers. L'homme ne considère que lui, & voilà l'origine de ses plaintes orgueilleuses contre la Providence. L'Univers est tout, les parties qui le composent, quoiqu'inégales entr'elles, ont le degré de perfection qui leur convient dans l'intention du Créateur.

*De ce vaste Univers les diverses parties
Sont pour former un tout sagement assorties :
De ce tout étonnant la nature est le corps
L'Eternel en est l'ame, en conduit les ressorts,
Et s'il se cache aux yeux les traits de sa puissance
Annoncent à l'esprit son auguste présence :
En fabriquant la Terre, en construisant les Cieux,
Il est également puissant & glorieux ;
En tous lieux il s'étend sans avoir d'étendue.
Sans être divisé par tout il s'insinüe ;
Des esprits & des corps c'est l'indivisible appui,
Et tout être vivant, respire, agit en lui.*

Il donne & ne perd rien ; il produit , il opere ,
 Sans que jamais sa force ou se lasse ou s'altère ;
 Il se montre à nos yeux aussi sage , aussi grand
 Dans le moindre ciron que dans un Eléphant ;
 Dans un homme ignoré sous une humble chaumière ,
 Que dans le Seraphin rayonnant de lumière.
 Le foible , le puissant , le grand & le petit ,
 Tout devant ses regards tombe , s'anéantit .
 Sa substance pénètre & le Ciel & la Terre ,
 Les remplit , les soutient , les joint & les resserre .
 Rougis donc , ô mortel ! de ta présomption ,
 Et ne nommes plus l'ordre une imperfection .
 Ce qui paroît un mal à nôtre foible vûë
 Est de nôtre bonheur une source inconnûë ,
 Rentre enfin dans toi-même & d'un esprit soumis
 Contentes toi du rang où l'Eternel t'a mis

Dans la seconde Epître, c'est l'homme par rapport à lui-même. Il doit s'étudier lui-même, & dans les connoissances qu'il puilera en s'étudiant, il trouvera le principe de son bonheur, & les regles de sa conduite La passion qui nous domine, est souvent dans nous le ressort des plus grandes vertus.

L'Eternel artisan qui tira tout de rien
 Et qui du sein du mal fait éclore le bien ,
 De ce penchant secret employant la puissance
 Decide nôtre cœur, en fixe l'inconstance.
 Du sein des passions ne voit-on pas sortir
 Les vertus dont l'effet peut moins se démentir ?
 Comme d'un sauvageon par une greffe utile
 En fruits délicieux sort un arbre fertile.
 Combien de fois l'orgueil, & la haine & l'amour,
 A de nobles exploits ont-ils donné le jour ?

Du vice à la vertu qu'il est peu de distance !
Entre eux l'homme sans cesse & chancelle & balance,
Dans un penchant égal, lui servant de soutien
Le poids de la raison change le mal en bien
En l'écoutant, Neron vertueux & sans vices
Comme Titus, du monde eut été les délices ;
Cette fougue d'esprit, cette fierté de cœur
Que dans Catilina je vois avec horreur,
Me charme en Décius, me ravit & m'étonne
Quand Curtius par elle à la mort s'abandonne !
La même ambition sauve & perd les Etats,
Aux bons comme aux méchans fait braver le
trépas ,
Change un foible soldat en guerrier intrépide ,
Et le plus grand héros en citoyen perfide.
Qui peut donc, si ce n'est le Dieu qui nous conduit,
Dont la voix sépara le jour d'avec la nuit,
Démêler ce cahos de raison, de caprices,
Ce cahos qui confond les vertus & les vices ?
Comme dans les tableaux d'un Peintre ingénieux
Des ombres & des jours l'accord industrieux,
Unissant des couleurs la teinte imperceptible,
Rend des bruns & des clairs le passage insensible,
De même en nous cachant leurs véritables traits,
Le vice & la vertu se touchent de si près,
Qu'en vain on chercherott le point de la distance,
Où la vertu finit, où le vice commence.

La troisième Epître considère l'homme par rapport à la société. Quel contraste du morceau suivant avec la peinture de l'âge d'innocence, & l'origine des premières sociétés sous le gouvernement des Patriarches !

*Quel barbare mortel à des ames esclaves
À des peuples captifs dans de dures entraves ;*

Enseigna

Enseigna le premier malgré l'ordre commun
 Que tous en général n'étoient faits que pour un ?
 Enorme opinion ! exception cruelle
 Aux points les plus précis de la loi naturelle ?
 Tu renverses le monde, anéantis les loix,
 Enfantes les Tyrans, & dégradés les Rois.
 De la fureur aveugle à l'injustice unie
 Dans le trouble & l'horreur nâquit la tyrannie.
 Bientôt pour affermir sa domination
 Avec elle parut la superstition ;
 La cruelle employant son zèle fanatique
 S'étendit à l'abri du pouvoir despotique,
 Erigea lâchement les Conquérans en Dieux
 Et courba leurs sujets sous un joug odieux.
 Elle les asservit aux plus folles chimères,
 Fabrica de ses mains des Dieux imaginaires,
 Dieux foibles, Dieux changeants, injustes, emportés,
 Foyets des passions, amis des voluptés ;
 Formés par les Tyrans, ils en eurent les vices
 Et de leurs noirs forfaits devinrent les complices.

Enfin de la quatrième Epître où il s'agit de
 l'homme par rapport au bonheur, & où l'Auteur
 refute avec autant d'onction que de solidité tout
 ce que les Philosophes ont pompeusement enseigné
 sur ce chapitre le plus important de la morale,
 nous ne choisissons que la peinture qu'il nous fait
 de la vertu, & de la paix inaltérable qui en est le
 fruit.

Apprens, foible mortel, & qu'à cette science
 Se borne, s'il se peut, toute ta connoissance :
 Apprens donc qu'il n'est pas ici bas de bonheur,
 Si la vertu ne règle & l'esprit & le cœur.
 La vertu sçait trouver le seul point immuable,
 Elle rend le bonheur aussi parfait que stable.

Des traits de la fortune elle brave l'effort
Et nous met au-dessus des caprices du sort.
Sans flatter nôtre esprit d'une vaine esperance
Elle donne à chacun sa juste récompense.
Soit que sa main recoive ou verse des bienfaits,
Son plaisir est égal, ses vœux sont satisfaits.
En proie à la douleur, seule dans sa retraite
Elle goûte toujours une douceur secrette.
Le vice en ressent moins au milieu des plaisirs,
Qui sans remplir son cœur, irritent ses desirs.
Du plus affreux objet, du lieu le plus sauvage
La vertu sans effort tire quelque avantage.
Sans jamais se lasser toujours en mouvement,
Toujours prête sans trouble, à tout événement
Que ses rivaux jaloux tombent dans la disgrâce,
Qu'un revers imprévu confonde leur audace,
Qu'ils montent par le crime au comble des honneurs,
Elle voit du même œil leur gloire & leurs malheurs.
Soumise aux loix du Ciel, & jamais empressée
A former des projets une chaîne insensée;
Elle étouffe ou bannit tous desirs superflus
Les siens sont satisfaits aussi tôt que conçus.
Tel est le vrai bonheur. La divine sagesse
En a fait aux humains une égale largesse.

Nous ne craignons point que sur ces citations, on soit dégoûté de lire l'ouvrage en entier. Si nous avons cru pouvoir dire que Mr. Pope a le mérite singulier d'avoir réuni l'enthousiasme & les graces de la Poësie, avec le flegme & la précision de la Métaphysique, pouvoit-on sans injustice refuser aujourd'hui le même éloge à Mr. l'Abbé du Resnel? Nous ne disons rien de l'Essai sur la Critique; son succès encore récent l'a fait relire avec un plaisir nouveau. Que cette double traduction en Vers ne nous fasse pourtant point oublier la double traduction

duction en Prose des mêmes ouvrages; & souvenons-nous que son Auteur a un droit réel à l'estime des Sçavans & à leur reconnoissance.

II. *Les Hommes*, ouvrages in 12. ainsi intitulé, paroit de nouveau & pour la quatrième fois sur la scene. C'est la preuve la plus certaine de l'estime qu'on a fait de cet ouvrage. Le succès du premier volume en a attiré un second qui ne merite pas moins l'approbation des gens qui reflexissent, & qui sçavent penser. L'Auteur n'a point craint de paroître ce qu'il est, ce qu'il voudroit que tout le monde fût avec lui & comme lui. Il a mis le Christianisme à la tête, & pour base de ce qui fait l'honête-homme, *le vrai Sage*: Non de ceux à qui une prétendue Philosophie, molle & voluptueuse, prodigue ce beau titre, pour déguiler sa honte, mais le sage formé sur les verités & sur les maximes de l'Évangile. *Pour éviter*, dit-il, *ce que j'ose blâmer dans les autres, je n'ai point redouté le honteux éloignement que tant de gens paroissent avoir pour tout ce qui s'appelle Morale Chrétienne; j'en ai repandu sur toutes les reflexions qui ne pouvoient pas elles-mêmes achever l'honête-homme.* Mais comme il écrit pour tous les états, & toutes les conditions, & qu'il ne fait pas un livre de spiritualité, on trouvera dans celui-ci les instructions sur tous les caractères, & pour toutes les situations qui composent & qui partagent la société humaine.

III. Mr. Euler, l'un des Membres de l'Académie des Sciences établie à Petersbourg, & Professeur de Mathématique, a donné en 2. volumes in 4°. les deux premières parties d'une *Mécanique*, ou *Science du Mouvement*; car Mr. Euler par *Mécanique*, n'entend pas la connoissance de la force & de l'équilibre des Puissances comparées entre elles, qu'on

qu'on nomme communément *Statique*, & dont Mr. Varignon a donné un ample & çavant *Traité* sous le nom de *Méchanique*; mais il entend les principes & les regles, & généralement toute la Science du Mouvement, dans toutes les hypotheses qu'on peut imaginer. Il les reduit à deux qui les renferment toutes; celle des corps libres considérés sans aucun empêchement, sans résistance; & celle des corps non libres. Dans le premier volume qui est de 500. pages, Mr. Euler traite du mouvement des corps libres. Dans le second il explique en 480. pages le mouvement des corps non libres; c'est-à-dire, ou suspendus à un point comme les pendules, ou mûs sur une surface. Et pour proceder avec ordre en Géometre infinitaire, il développe dans le premier volume par l'analyse qu'il employe dans tout l'ouvrage, le mouvement des corps infiniment petits, considérés comme libres; & dans le second le mouvement de ces mêmes corps regardés comme non libres. Le reste de l'ouvrage traitera des corps d'une grandeur finie.

Tout ce qu'on peut attendre d'un *Professeur de la plus sublime Géometrie*, dans un tems où cette science se voit élevée à un si haut point de perfection, on peut compter de le trouver dans cette *Méchanique* de Mr. Euler. Non seulement il a çu profiter habilement des travaux de ceux qui l'ont précédé, mais il a fait des découvertes & de nouveaux progrès dans ce Pays éclairé de la plus pure & de la plus subtile matiere de l'esprit. L'ouvrage est dédié à Mr. le Baron de Korff, Chambellan de S. M. Czarienne, & Président de l'Academie des Sciences de Petersbourg, illustre & digne Chef de cette çavante Compagnie, dont il anime les travaux par son exemple, autant que par son zèle, par sa protection, par les liberalités de la Souveraine,

raîne, qu'il sçait repandre à propos sur les Membres qui la composent. C'est à ce Seigneur que ce celebre Corps doit sa forme presente, ramenée au plan de sa premiere institution, & les loix qui le dirigent. Mr. Euler a cru lui devoir faire hommage d'un travail rendu par ses ordres utile au public, *Mechanica, sive Motus Scientia analyticè exposita. Autore Leonhardo Eulero, Academia Imper. Scientiarum Membro & Matheseos sublimioris Professore. Instar supplementi ad Commentar. Acad. Scient. Imper. Petropoli. Ex Typographia Academia Scientiarum 1736. 2. vol. in 4.*

IV. Antoine, Libraire à Nancy, a imprimé en quatre petits Volumes un Livre très-intéressant & fort instructif, intitulé : *Science du Chrétien, ou abrégé de la Connoissance de Dieu, de la Religion Chrétienne & sa Morale, avec des réflexions courtes & pathétiques, tirées de l'Ecriture, des Saints Peres, des Auteurs anciens & modernes, propres à convaincre l'esprit & à toucher le cœur.*

V. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la meche d'une Chandelle.

E N I G M E.

JE suis à tout heure en danger,
Et chacun songe à m'outrager,
Contre les loix de la nature.
Avez-vous jamais entendu
Que l'on condamne à la torture
Celui que l'on a vu pendu?

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **C**E que Mr. le Résident de France à Geneve a mis en œuvre pour la pacification des troubles qui y sont survenus, n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en devoit attendre, la Cour a jugé necessaire d'envoyer aux Genevois une personne de rang, qui s'employât sérieusement à rétablir parmi eux la tranquillité & le bon ordre. Mr. le Comte de Lautrec, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fut nommé pour exécuter cette Commission : Le 9. Octobre il reçut ses instructions à Fontainebleau, & le lendemain il prit la route de Geneve où il arriva le 18.

Comme cette résolution de la Cour dans l'affaire de Geneve me fournit l'occasion d'en parler, j'en rapporterai la suite dans ce rencontre, & avant d'entrer dans le récit d'autres matieres.

II. Avant l'arrivée du Comte de Lautrec à Geneve, le Résident de France, après ce que nous avons dit de ses mouvemens pour rendre la paix à cette Ville, y a fait encore publier ce qui suit.

LE Roi mon Maître a senti qu'il n'y a presque plus dans Geneve qu'une troupe de séditieux, qui ne s'adressent au Magistrat que pour faire autoriser ce qu'ils auront obtenu par la force. Ainsi Sa Majesté ne peut rester plus long-tems sans travailler à rétablir l'ordre & la tranquillité dans une Ville dont Elle est Alliée depuis si long-tems. Elle ne peut

se dispenser aussi d'agir de concert dans cette affaire avec Leurs Excellences de Zurich & de Berne, en vertu du Traité de 1570. Mr. le Résident doit donc déclarer que le Roi, non-seulement offre ses bons offices, mais encore que Sa Maj. désire de faire intervenir son autorité, pour parvenir à un but aussi nécessaire que salutaire. Il déclarera la même chose aux Seigneurs Representans de Zurich & de Berne, & leur fera entendre que l'intention du Roi est, qu'on n'agisse point séparément dans cette affaire, & que Sa Majesté s'attend qu'ils feront paroître un parfait concert avec son Ministre, pour travailler au rétablissement du Gouvernement. Mr. le Résident fera appeler les Compagnies Bourgeoises, & leur signifiera que le Roi prend sous sa protection toutes les personnes qui ont été obligées de s'absenter de la Patrie, & que l'on doit s'abstenir absolument de toutes insultes tant en paroles qu'en voyes de fait. Il fera la même déclaration au Petit Conseil & à celui des Deux-Cens, & insistera que le Gouvernement subsiste suivant son ancienne Constitution, en déclarant que Sa Maj. s'oppose autant à ce qu'il soit altéré, qu'à ce que la liberté du Peuple soit opprimée, & qu'elle veut maintenant l'indépendance de l'Etat. Après que le Ministre que le Roi se propose d'envoyer à Geneve pour prendre connoissance des differends entre le Magistrat & le Peuple conjointement avec les Representans de Zurich & de Berne, y sera arrivé, la Bourgeoisie lui remettra un Mémoire des prétentions qu'elle forme. Il faut aussi que les Conseils soient rendus complets, que les Membres absens y reviennent, & qu'ensuite on publie une amnistie. Sa Majesté pour marquer son affection aux Loüables Cantons de Zurich & de Berne, & à la Ville de Geneve, y enverra une personne aussi recommandable par sa naissance que par ses Dignités.

des Princes &c. Decemb. 1737. 405

III. Mr. de Lautrec ne fut pas plutôt arrivé à Geneve, qu'il déclara au Procureur Général qu'il n'entreroit dans aucune négociation pour pacifier les troubles de la République, que la Bourgeoisie n'eut posé les armes. Cette déclaration communiquée ensuite à la Bourgeoisie, lui donna lieu de s'assembler & de députer quelques-uns de ses Membres vers Mr. de Lautrec pour l'informer des raisons qu'elle avoit à garder les armes, jusqu'à ce qu'on lui eut donné toutes les sûretés qu'elle a à demander. Ce Ministre leur répondit néanmoins que telle étoit la volonté du Roi, & que pour prévenir leur ruine totale, il leur conseilloit de s'y conformer. Le 20. Octobre le Magistrat ayant, à la réquisition de ce Ministre, ordonné aux Bourgeois de mettre bas les armes, les 34. Chefs présentèrent au Conseil un Mémoire par lequel ils demandoient que préalablement ils fussent déclarés irréchetchables, tant pour le passé que pour l'avenir; qu'on ne pût attaquer aucun d'eux, sans être censé attaquer le Corps entier de la Bourgeoisie; & qu'ils fussent autorisés à intenter accusation contre qui bon leur sembleroit, & pussent en avoir incessamment justice. Le 21. cinquante Soldats de la Garnison s'étant présentés devant l'Hôtel de Ville, un Officier de la Bourgeoisie qui en prenoit ombrage, quoique ces Soldats fussent sans armes, leur dit de se retirer; & sur le refus de ceux-ci, quelques mal-intentionnés crièrent aux armes. Plusieurs des mécontents les prirent, & en donnèrent le triste spectacle à Mr. de Lautrec & à Mrs. les Representans de Zurich & de Berne; cependant la crainte & la désunion d'un côté, les remontrances de l'autre, avec les menaces de Mr. de Lautrec & de Mrs. les Representans, de faire marcher un gros Corps de Troupes vers la Ville, attachèrent enfin des mains du peuple la

*Difficulté
des Bour-
geois de Ge-
neve à poser
les armes.*

garde des Portes de la Ville, qui fut remise le 23. à la Garnison. Immédiatement après on expédia de tous côtés des Exprès pour rapeller les Membres des Conseils & autres absens, qui sont revenus au nombre de plus de quatre mille.

Comme les Citoyens ont depuis présenté leur Apologie & leurs Griefs au Comte de Lautrec & aux Representans de Zurich & de Berne, ils sont à les examiner & à regler toute chose pour le rétablissement de l'union entre le Magistrat & la Bourgeoisie. Entre-tems voici une Ordonnance publiée le premier de Novembre de la part du Grand & du Petit Conseil.

NOS Seigneurs n'ont pu voir qu'avec une extrême douleur les dissensions qui ont agité cet Etat, & leur plus ardent desir a toujours été de chercher tous les moyens propres à ramener au milieu de nous la paix & la tranquillité, & à y faire renaître une confiance reciproque, si nécessaire pour notre conservation.

Pleins de la plus respectueuse reconnoissance envers Sa Majesté Très-Chrétienne, à qui Nous avons l'honneur d'être alliez, & en particulier des soins généreux que se donne le très-illustre & très-excellent Seigneur le Comte de Lautrec, son Ministre Plénipotentiaire, & Leurs Excellences les Seigneurs Representans des Loüables Cantons de Zurich & de Berne, nos très-chers Alliez & Confederez : Pour parvenir à ce but salutaire, ils ont estimé sur l'invitation desdits Seigneurs Médiateurs, & autorisez de leurs avis, devoir par un préalable ordonner, ainsi qu'ils ordonnent, que tous les Faits qui ont occasionné le trouble dans cet Etat dès la Déclaration du 27. Novembre 1736., seront mis en oubli, & qu'à cet égard tous & un chacun seront irrércherables pour

des Princes &c. Decemb. 1737. 407

pour tout ce qui s'est dit, écrit, fait & passé jusqu'à ce jour, tant sur ce qui est connu que sur ce qui pourroit venir à connoissance dans la suite, n'entendant néanmoins par les Présentes déroger aux jugemens qui ont été rendus : Défendant tous mouvemens & pratiques contraires à l'Edit, tous reproches de part & d'autre, tous noms de parti & autres actes qui pourroient renouveler le souvenir de nos précédentes divisions ; comme encore d'imprimer, faire imprimer, tant dans cette Ville qu'ailleurs, aucun Ecrit ou Mémoire concernant nos dissensions, & d'introduire aucun desdits imprimés, à peine contre les contrevenans d'être punis suivant l'exigence du cas ; invitant tous les particuliers à une sincère & entière réunion. Et afin que personne ne l'ignore, les Présentes devront être publiées & affichées.

Ce premier Novembre 1737.

TURRENTIN.

Passons maintenant à d'autres détails.

IV. Le Gouverneur de la Ville de Mocha, Isle de l'Amérique en la Mer du Sud, proche de Chili, ayant depuis quelque-tems exigé des François des droits pour la sortie du Caffé plus forts que ne le portoient les anciens Traités ; & la Compagnie des Indes en ayant fait faire des plaintes, mais sans en avoir pû obtenir raison, elle a été obligée de se faire elle-même justice sur ce point. En conséquence de ses résolutions, Mr. de la Garde le Jazien, Capitaine de Vaisseaux, eut ordre d'aller bombarder Mocha, ce qu'il exécuta au mois de Fevrier dernier. Il avoit été quinze jours dans cette Rade, comme le rapporte Mr. le Jazien dans une Lettre à la Compagnie, sans effectuer autre chose, que de canonner & de jeter quelques bombes, qui n'ont intimidé que le menu peuple ; car les Arabes

Bombar-
dement de
Mocha.

lui ont répondu de leurs Batteries d'une maniere à faire voir qu'il falloit autre chose pour les mettre à la raison. Mr. le Jazien ajoute qu'il auroit eu du dessous s'il n'eût trouvé le moyen de descendre dans l'Isle du *Sud* & de s'emparer du Fort : Que la descente fut assés disputée ; mais que les Arabes furent bientôt forcés, sans autre perte du côté des François que de quatre Soldats tués & douze blessés : Que comme les Arabes ont perdu 70. à 80. hommes dans cette action qui les a effrayés, ils sont venus à composition, & ont fait un Traité des plus avantageux pour le Commerce de la Compagnie des Indes, & des plus honorables à la Nation, puisqu'il porte en substance " que la Compagnie ne
 „ payera désormais les Droits que sur le pied de
 „ l'ancien Traité ; que ceux qui ont été perçus
 „ mal à propos lui seront restitués, & que le
 „ Gouverneur sera chassé de la Ville, sans qu'à
 „ l'avenir il puisse être rétabli dans ce poste, ni
 „ lui ni ses descendans. „

V. Peut-être aurons-nous bientôt la nouvelle d'une autre expédition des François sur les *Chicachas*, Nation Sauvage, & qui se dit alliée des Anglois ; car l'on mande de la *Nouvelle-Orleans* du 20. Mai dernier, qu'on y faisoit de grands préparatifs de guerre pour les aller attaquer avec plus de succès qu'on n'a fait jusqu'à présent ; que l'on construisoit entre autres 50. grands Bateaux afin d'y embarquer des Mortiers & des Canons, avec beaucoup de provisions & de munitions ; & que les Troupes de ce Pays-là n'attendoient pour entreprendre l'expédition, que la jonction d'un Corps de 700. hommes qui y va du Royaume.

VI. Quant à l'expédition dans l'Isle de Corse, où des Troupes du Roi devoient se rendre pour y soumettre les Rebelles, l'on ne sçait qu'en penser ;
 les

les bruits sont differens là - dessus, & selon les derniers, l'embarquement à faire au Port de Toulon, n'aura pas lieu. Cependant il n'y a point d'ordre du Roi qui revoque la marche des Troupes d'embarquement, qui sont les Regimens de Bearn, Bassigni, Auvergne & Aunis; au contraire l'on veut que ce soit le Comte de Boissieux qui ait celui de les commander, & qu'il y aura, si l'expédition a lieu, de la Cavalerie dans le même embarquement; c'est ce que l'on conjecture, parce qu'on fait quantité de Barils dans la Provence.

VI. C'est le Roi Stanislas qui a donné le Gouvernement de la Lorraine au Duc de Fleury, neveu du Cardinal de ce nom, & S. M. T. C. a ordonné à ce Seigneur de l'accepter. Ce Gouvernement qui sera le trente-huitième, vaut 60. mille livres d'appointemens par an. Le Roi pourra bien nommer aussi aux Abbayes des Duchés de Lorraine & de Bar qui sont électives, ainsi que l'étoient celles de France avant le Concordat de Leon X. & de François I., parce qu'on assure qu'il y a un Bref du Pape qui accorde cette nomination à S. M.

Emplois.

Au commencement d'Octobre le Roi a donné le Gouvernement de Vienne en Dauphiné à Mr. le Chevalier de St. André, Enseigne dans les Gardes du Corps; & S. M. a accordé le 24. du même mois un Brevet de Duc au Comte de Roucy, qu'on appelle aujourd'hui le Duc de Blanzac. Ce Brevet lui donne les honneurs du Louvre, de même qu'à Mademoiselle de la Rochefoucault sa parente qu'il doit épouser incessamment.

VIII. Le feu prit le 26. à Paris vers les trois heures du matin dans un Greffe de la Chambre des Comptes qui donne du côté de Mr. le Premier Président, sans qu'on put y apporter du secours que vers les six heures qu'un vent très-violent qui s'éleva

Incendie.

s'éleva, anima le feu. Mr. le Premier Président & le Lieutenant-Général de Police, y vinrent dès les cinq heures avec le Premier Président de la Chambre des Comptes, & autres personnes de distinction. On s'appliqua d'abord à sauver le plus de papiers qu'il étoit possible. Le Procureur-Général du Parlement, les Maîtres des Comptes, les Auditeurs & les Correcteurs, s'y sont distingués à transporter les Archives, les Titres de la Couronne & les sacs d'argent, dans la Chapelle de St. Michel du Palais; mais la plupart des autres papiers ont été ou brûlés ou endommagés. Non-obstant tous les soins qu'on s'est donnés pour éteindre le feu, il n'a pas laissé de continuer encore le 29. au soir, qu'il étoit au-dessus du grand Bureau, où l'on travailloit à empêcher la communication du feu, qui bruloit dans les caves une quantité de bois qui y étoit. Il y a eu trois Greffes de brûlés, deux Dépôts des Auditeurs, la Chambre du Terrier, celle du Conseil & celle des Procureurs, ces Chambres ayant écroulé du haut en bas: Les Religieux des quatre Ordres mendiens se sont portés entr'autres, comme de coutume, à éteindre cet incendie. Les Gardes Françaises & Suisses on aussi été commandés pour le même effet, & les Officiers ont beaucoup encouragé les Soldats par leur exemple: Les Pompes ont également rendu tous les services que l'on en pouvoit attendre. D'abord après l'extinction du feu, on s'est employé à décombrer tous les matériaux, & on en a retiré plusieurs papiers, qui heureusement n'ont point été endommagés. La Chambre des Comptes tient actuellement ses Assemblées & son Bureau aux grands Augustins, jusqu'à ce qu'on ait rebâti l'édifice brûlé. Toutes les Chambres en seront vouées afin de pouvoir résister au feu.

La veille de cet accident il en arriva un semblable

des Princes &c. Decemb. 1737. 411
blable à la Fayancerie de St. Cloud qui a été brûlée
à moitié, & le 29. le feu consuma aussi trois
maisons à St. Denis.

IX. Le 11. Octobre le Conseiller Mongeron *Exil du*
sortit de la Bastille, mais pour être transféré en *Conseiller*
exil à l'Abbaye de St. André qui n'est qu'à deux *Mongeron.*
lieuës d'Avignon. Le Livre qu'il avoit composé pour
étaler les prétendus miracles de l'Abbé Paris, &
qui est la cause de son exil, a été brûlé par ordre
du Roi sur les fossés de la Bastille.

X. Le Marquis d'Antin, Vice-Amiral de France, *Retour du*
retra le 13. dans le Port de Toulon avec son *Marquis*
Escadre venant des côtes d'Espagne, & le 28. il est *d'Antin.*
venu à Fontainebleau rendre compte au Roi de sa
mission que le public n'a pas encore bien pénétrée.

Mrs. de Cassini, pere & fils, dont le premier a été
en Flandres, & l'autre vers les Pirenées, pour mes-
urer les degrés de la France, & en connoître la
proportion plus au juste, sont aussi de retour, &
ont fait à la Cour le raport de leurs Observations.

XI. On a medité & résolu deux Travaux de consé- *Entreprises*
quence dont l'exécution semble nécessaire, & sera *projetées.*
d'une grande utilité aux Sujets du Roi. L'un est un
Canal qu'on doit faire à Gravelines au mois de
Mars prochain, & qui aura 1800. toises de lon-
gueur, devant s'étendre depuis la Ville jusqu'à la
mer pour donner un écoulement aux eaux trou-
pissantes, qui, à ce que l'on prétend, ont causé
depuis long-tems beaucoup de maladies. Le Roi
a accordé à cet effet un million, & les travaux s'en
feront par quelques Bataillons de ses Troupes.
L'autre travail est un Canal pour joindre la Loire
à la Saone. Mr. de Boisfranc, fameux Architecte,
& quelques Ingenieurs ont été par ordre du Roi
visiter dans le Beaujolois le terrain par où il est
possible de faire ce Canal, la distance d'une Riviere
à

à l'autre étant de douze lieues. Leur rapport est, qu'ils n'ont trouvé aucune difficulté dans ce Projet, d'autant que le point de partage sur la hauteur seroit continuellement rempli d'une abondance d'eau des sources des environs, suffisante pour fournir aux Bcluses, soit en montant soit en descendant: Que par conséquent la hauteur de la montagne qui est contiguë à celle de *Tarare* ne doit pas embarrasser: Cependant que pour faire éviter de faire monter le Canal projeté jusques sur la montagne de *Tarare*, on pourroit la percer à demi côte ou environ par une voute de mille toises de longueur, sous laquelle passeroit ce Canal. Et la dépense n'ira qu'à trois millions. Mr. l'Intendant de Lion a ordre de protéger cette entreprise.

*Bureau de
correspondance.*

XII. En vertu de Lettres Patentes du Roi du 5. Juin 1735. Mr. Brestamel & Compagnie ont établi un Bureau de correspondance générale à Paris, lequel a pour objet de faciliter aux particuliers qui le requierent, soit qu'ils résident à Paris ou dans les Provinces, la recette des rentes, gages, pensions & autres dettes de quelque nature qu'elles soient, & d'en faire toucher les deniers aux Propriétaires dans le lieu le plus prochain de leur domicile, moyennant une remise de quatre deniers pour livre, attribuée à ladite Compagnie. On avance aussi à ce Bureau de Correspondance générale une partie des rentes & autres effets exigibles qui se trouvent sans difficulté.

*Bail des
Fermes de
Lorraine.*

XIII. Le Bail des Fermes de la Lorraine dont on a parlé ailleurs * a été passé entre le Roi & les Fermiers Généraux pour trois millions trois cens mille livres, & Mr. Dupin Député de la Compagnie à cet égard, a envoyé aux Membres qui la

com.

* Voyez Octobre, page 277.

compotent, l'Arrêt de la prise de possession de ces Fermes qui est du 7. Octobre.

XIV. Le 15. Octobre les Missionnaires de Saint Lazare à Paris commencerent une Octave solennelle pour la Canonisation du Bienheureux Vincent de Paolis leur Fondateur. L'Archevêque de Paris, accompagné du Chapitre de Nôtre Dame, en fit l'ouverture. Différens Evêques y officierent pontificalement les jours suivans ; plusieurs Paroisses de la Ville se rendirent aussi en procession à l'Eglise de ces Missionnaires qui étoit magnifiquement décorée ; & le 22. le Cardinal de Polignac fit la clôture de l'Octave.

XV. Les Equipages du Prince de Lichtenstein, qui est attendu à Paris pour remplir l'Ambassade de la Cour de Vienne y sont arrivés, & le reste de ceux du Marquis de Mirepoix, Ambassadeur du Roi auprès de l'Empereur, en sont partis au contraire le 21. prenans la route de Vienne. Mr. de Mirepoix les a suivis quelques jours après, & on le croit actuellement arrivé à Vienne, puisqu'on a eu avis que le 5. Novembre il arriva à Ratisbonne, d'où il a continué sa route en diligence.

XVI. Il n'y a rien à présenter au public des affaires qui sont de Cour à Cour, tant les conférences des Ministres Etrangers avec ceux du Roi sont secretes sur les dépêches assez frequentes qui leur arrivent pour le present. On sçait, entr'autres, que le Baron de Schmerling, Ministre de l'Empereur, en ayant eu une particuliere avec le Cardinal de Fleuri, l'on a expédié immédiatement après un Courier au Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roi à Constantinople ; d'où l'on conjecture qu'elle aura en partie roulé sur la guerre actuelle entre l'Empereur & la Porte-Ottomane : Mais qui pénétrera le résultat des conférences des Ministres d'Es-
pagne

pagne & de Baviere ? si l'on en croit au bruit public, le Mariage du Roi de Naples avec une Princesse de Baviere fait tout le sujet de celles des derniers, & ce qui occupe le premier de ces Ministres, ce sont quelques articles du Traité Définitif de Vienne. La Cour néanmoins regarde d'un œil tranquille & ce qui s'agite entre les Ministres, & les événemens arrivés jusqu'à présent en divers Etats de l'Europe. Entre-tems les frontieres, & sur-tout la Flandres, sont pourvûes de beaucoup de Troupes & de Magazins ; & l'on assure qu'elle a conclu un Traité de Subside avec le Dannemarck, en vertu duquel Sa M. Danoïse tiendra toujours huit mille hommes prêts à marcher où Sa Majesté Très-Chrétienne le jugera nécessaire. C'est Mr. de Chavigni, nouvel Envoyé de France à Coppenhague, qui doit avoir négocié ce Traité.

XVII. Mr. le Comte de Belleisle s'est rendu le 15. Octobre à la Cour qui est encote à Fontainebleau ; il venoit de Metz, & en dernier lieu de Paris. Avant son départ de Metz on fit en sa présence l'épreuve d'un Canon d'une construction singuliere & qui tire 22. coups en deux minutes & demi ; c'est le Chevalier de Belac qui en est inventeur.

L O R R A I N E.

I. **L**E 2. du mois d'Octobre le Duc Offolinski fut reçu Conseiller-Chevalier d'Honneur au Parlement, comme Grand Maître de la Maison du Roi, & il y jouit en cette qualité des mêmes droits & honneurs dont les Ducs & Pairs jouissent au Parlement de Paris. Le Comte de Bethune & le Chevalier de Wiltz y furent reçus le même jour, le premier

des Princes &c. Decemb. 1737. 415

premier en qualité de Grand Chambellan, le second comme Grand Ecuyer.

Mr. le Marquis de Mefferaye a été fait Chambellan de Sa Majesté à la place du Marquis de Nerancourt, qui a demandé à se retirer à cause de ses infirmités.

II. On célébra le 20. avec magnificence à Lunéville l'anniversaire de la naissance du Roi. La grande Messe & le *Te Deum* furent chantés en Musique dans la Chapelle du Château, & le soir il y eut des feux de joye & des illuminations par toute la Ville, mais sans Bal, parce que la Reine garçoit la chambre à cause d'une indisposition dont Elle est à présent rétablie.

Le 25. Mr. Hulin, qui étoit revenu de la Cour de France, où il est Ministre de Sa Majesté, y retourna avec de nouvelles instructions.

III. Monsieur l'Evêque de Toul, s'étant rendu à Lunéville, y fit le 28. la cérémonie de benir les Etendarts des Gardes du Corps du Roi en présence de Sa Majesté, après avoir célébré pontificalement le Service divin. Le lendemain il benit aussi les Drapeaux des Gardes à Pied, & le 30. ceux des Compagnies des Cadets. Voici le Discours que ce Prélat prononça à la première de ces cérémonies.

S I R E ,

*A*utant que Dieu est liberal & magnifique dans ses dons, autant il se plaît à voir ceux qu'il en a le plus enrichis, les rapporter aux pieds de son Trône, & reconnoître humblement en sa présence, qu'ils ne les tiennent que de Lui: Autant il veut qu'ils élèvent sans cesse vers Lui leurs cœurs & leurs voix, pour lui demander la grace de faire un saint usage des Biens dont il les a comblez. Votre Majesté,
dont

dont chaque jour est marqué par de nouveaux traits de piété, remplit aujourd'hui aux yeux de toute sa Cour ce double devoir de reconnaissance envers Dieu & de confiance dans son secours. En présentant ces Etendars au Seigneur à la face des saints Autels, en mettant sous sa protection ces signes éclatans de vôtre Puissance Souveraine, Vous adorez, SIRE, la Source sacrée dont cette Puissance est émanée, Vous lui en rendez un Hommage public, Vous la soumettez aux Loix de sa Justice, Vous implorez son assistance sur vôtre Personne sacrée & sur l'exercice de vôtre Autorité, & Vous faites connoître de plus en plus que Vous ne perdez point de vûe cette maxime dictée par le St. Esprit au plus sage des Hommes, que les Rois ne règnent que par Lui, & que s'ils usent avec justice du Pouvoir de donner des Loix aux autres Hommes, c'est à Lui seul qu'ils en sont redevables. Rempli des sentimens qui animoient le Prophète Roi, lors même qu'il étoit à la tête des plus formidables Armées, Vous ne connoissez de véritable courage que celui que Dieu inspire, ni d'appui solide que sur la Force de son Bras, & la loüange la plus agréable, qu'on puisse Vous donner est de publier vôtre confiance en Lui, vôtre reconnaissance de ses Bienfaits, & vôtre zèle pour sa Gloire.

Ces saintes pensées dont le grand cœur de V. M. est si vivement pénétré, ne peuvent y demeurer cachées en aucun tems. Vous venez, SIRE, de les manifester avec un nouvel éclat, en offrant au Roi des Rois vôtre Couronne & vôtre Sceptre, afin que toute la terre sache que vôtre Règne n'est autre que celui de Dieu, & que tout ce qu'il Vous donne de Pouvoir est consacré à le faire craindre & reverer, autant que Vous le faites aimer par le puissant attrait de vos exemples. A la vûe d'un objet si édifiant, combien vos Peuples, qui en sont les admirateurs,

des Princes &c. Decemb. 1737. 417

ne sont-ils pas en même-tems excitez à benir le jour heureux qui leur a donné un Roi si propre à attirer sur eux les faveurs du Ciel. Avec quelle foi ne les verrons-nous pas se prosterner devant le Trône de la Divine Misericorde, y chercher des ressources assurées dans leurs besoins & de solides consolations dans leurs maux, & y mettre sous la Protection du Très-Haut leurs Personnes, leurs Familles, leurs Biens, leur Vie & leur Salut. Et de quelle confiance ne devons-nous pas être animez nous-mêmes, lorsqu'en remplissant le devoir que nôtre Ministère nous impose d'interceder auprès de Dieu pour le Tronpeau qu'il nous a confié, nous pourrons le conjurer de n'être point arrêté par la vûe de nôtre indignité, & de ne pas considerer nos iniquitez, mais de jeter un regard favorable sur son Christ humilié en sa presence, de benir, à cause de David son Serviteur, le Peuple qu'il s'est choisi pour Heritage, & de faire prosperer sans fin avec le Regne de Vôtre Majesté, celui de la Religion, de la Justice & de toutes les Vertus Chrétiennes. Heureux ceux qu'une Naissance Illustre, une valeur & une conduite éprouvées, & encore plus le sage discernement de V. M., ont appelé à tenir les premiers rangs dans vôtre Cour, & à porter en vôtre nom ce Glaiue redoutable que Vous n'avez pas reçu en vain. En des mains si fidèles, & sous de si heureux auspices, il ne sera jamais employé qu'à exécuter les volontés de l'Auguste Maître qui les en a fait Depositaires. Jamais ce Glaiue, que nous pouvons appeller le Glaiue du Seigneur, ne connoitra d'autre usage que celui de faire respecter la Majesté Divine dans la Personne du Souverain, qui en est sur la Terre l'Image vivante, d'affermir la Paix & la Tranquillité de l'Etat, d'y maintenir l'ordre, de proteger l'innocence, & de bannir par une juste terreur la violence, l'iniquité & le vice. C'est ainsi

ainsi que ces cœurs nés pour la véritable Gloire, & si sensibles au désir de l'acquérir, sanctifieront leur ambition, en lui proposant des objets dignes d'elle: C'est ainsi que non seulement ils recueilleront en ce monde les fruits de leur zèle pour le service de V. M., & d'une bravoure réglée par une obéissance inviolable aux Loix de Dieu, mais qu'ils s'assureront encore pour la vie future une Gloire sans comparaison plus parfaite & plus désirable, je veux dire, cette Couronne incorruptible, qui est le prix du Sang de Jésus-Christ, & qu'il a méritée à ceux qui lui seront fidèles jusqu'à la fin.

Fête à
Commerci.

IV. Le 4. Octobre on célébra avec beaucoup de magnificence à Commerci & dans toute cette Principauté, la Fête de St. Charles, dont Son Alt. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine, le Sérénissime Prince Charles son fils, & la Sérénissime Princesse Charlotte sa fille portent le nom. Une foule de personnes de toute condition des différentes parties du Duché de Lorraine s'étoit rendue en cette Ville, afin de participer à la Fête, & donner à S. A. R. des marques de leur tendre attachement à leur ancienne Souveraine. On a vû plusieurs complimens adressés entr'autres à Madame la Princesse Charlotte à l'occasion de cette Fête, entre lesquels on a fort aplaudi celui de Mr. Duhaut, Curé du Lieu, mais nous le passons sous silence avec les autres, pour donner ici place à un Discours du même Pasteur, qu'il prononça comme celui que nous avons déjà inséré dans un de nos Journaux, * en présence de sa Souveraine. Celui qui suit a eu pour objet le Synode du Doyené de Meuze, dont Commerci est le Chef-Lieu. En voici la teneur.

MADAME;

* Voyez Octobre, page 275.

M A D A M E,

C E ne sont plus les vœux & les hommages des peuples que la Providence a commis à nos soins que nous venons présenter à Votre Altesse Royale, ce sont les nôtres, ce sont ceux des Pasteurs & des Ministres de Jesus Christ. Prêtres au Dieu vivant, c'est en cette qualité que nous avons l'honneur de paroître aujourd'hui devant vous ; nous n'y paroissions Madame, malgré la confiance que nous inspire un titre si sacré, que plus fidèles, plus soumis & plus respectueux. Notre ministère ne nous fait que mieux sentir ce que nous devons, comme Sujets, à la suprême Autorité dont vous êtes revêtuë, & ce que nous devons comme Pasteurs à une Auguste Princesse, qui croit honorer sa dignité, en honorant nôtre caractère ; à une Princesse Chrétienne, l'ornement de la Religion dont nous sommes les Ministres ; à une Princesse genereuse qui fait servir son pouvoir à nous protéger ; à une Princesse enfin tellement selon nos desirs, qu'il semble qu'en la formant Dieu se soit plu à les consulter ; tellement selon nos cœurs, que quand il auroit dependu de nous de nous choisir un Maître, nous n'en aurions point voulu d'autre.

Non, Madame, personne n'étoit plus digne de nous commander que V. A. R. & aucune autre nation ne meritoit mieux que nous, la gloire de vous obéir. Il falloit à la plus tendre & à la meilleure de toutes les Souveraines, le plus reconnoissant de tous les peuples ; il falloit au Peuple le plus fidèle & le plus affectionné qui fut jamais, la plus gracieuse & la plus affable de toutes les Souveraines. Permettez-moi d'ajouter que nos Eglises avoient besoin de ces grands exemples de pieté que nous remarquons en vous.

Nous en ferons usage, Madame, & que n'avons-

nous pas lieu d'en attendre pour la reformation de nos Paroisses ? Quels désordres tiendront contre tant de vertus ? Quelle licence si audacieuse ne sera pas du moins obligée de rougir ? Cette assiduité si édifiante de V. A. R. à nos Offices , cette fréquente participation des Sacremens , ce recueillement , cette modestie dans les lieux saints , nous serviront à confondre le libertinage ; mais quelles armes ne nous fournira pas contre l'impiété & les profanateurs de nos Mysteres , voire profond respect pour tout ce qui a rapport au Culte de Dieu ? Avec quels succès n'opposerons-nous pas à la dureté des riches du siècle , cette douceur , cette bonté , cette tendresse compatissante pour tous les malheureux ?

N'en doutons pas , Messieurs ; bientôt nos Paroisses vont prendre une nouvelle face ; point de vices que nous ne rendions odieux , point de biens que nous ne fassions aimer après un tel modele , point de bonnes œuvres auxquelles nous ne portions ceux dont le salut nous est confié.

C'est que la conduite du Souverain est la premiere Loi des Sujets , & que l'exemple du Prince a sur eux plus de pouvoir , que la severité de ses Ordonnances.

Mais où m'emportent les sentimens dont je me sens pénétré ! mon zèle m'a rendu temeraire , & j'éprouve ce que j'avois prévu ; j'entreprends de raconter des vertus dont j'ignore même le nombre ; & cedant au plaisir de louer ce que je puis à peine assez admirer dans l'Auguste Princesse qui m'écoute , j'affoiblis son Eloge , & j'oublie que je ne suis ici que pour la remercier.

Recevés donc , Madame , nos très-humbles actions de grâces : Le lieu où je parle vous dit assez , combien elles sont sinceres ; & comme nous nous ferons toujours gloire de nôtre reconnaissance , nous ne craignons pas de vous la temoigner en public. En nous permettant de

de nous assembler en Synode jusques sous vos yeux, Vous venez de nous donner la preuve la plus marquée, & de vôtre attention pour nos Eglises, & de vôtre considération pour nos personnes. Faveur singulière que nous n'oublierons jamais, que nos voisins nous envieront, & dont le souvenir se perpétuant parmi nous, attirera à Vôtre Altesse Royale de la part de ceux qui nous suivront dans le ministère, des loüanges & des bénédictions jusques dans les âges les plus reculés.

Oùï, Madame, lorsque nous fixâmes l'année dernière nos Assemblées dans cette Paroisse, nôtre dessein fut de menager à ceux d'entre nous qui ont le bonheur d'être vos Sujets, la satisfaction de vous réitérer en Corps les assurances de leur parfaite soumission; & aux autres l'avantage de vous offrir leurs profonds respects.

Nous nous flatâmes aussi que Vôtre Altesse Royale nous honorant de son auguste présence, un témoignage si glorieux de son estime pour nous, raffermiroit dans l'esprit de nos Paroissiens les égards qu'ils doivent à nôtre Sacerdoce; égards si affoiblis de nos jours, & d'où je puis dire néanmoins que dépend presque tout le fruit que nous pouvons esperer de nos soins & de nos instructions.

C'est dans cette vûë que j'oserai me glorifier en mon particulier de tant de marques de bonté que j'ai reçues de Vôtre Altesse Royale. J'en suis trop pénétré pour pouvoir lui dire jusqu'où va ma reconnoissance. Jugez en, Madame, non par mes paroles, mais par ma conduite & par la protestation que je prends la liberté de vous faire, d'être jusqu'à la mort le plus dévoué de tous vos Sujets. Puisse celui par qui les Rois regnent ajouter à nos vœux; puisse le Ciel prolonger les jours de Vôtre Altesse Royale;

jours si précieux à l'Etat, si chers à nos cœurs, si utiles à l'Eglise & à ses Ministres, au-delà même de nos esperances.

C'est la grace que nous ne cesserons de demander à Dieu avec toute la ferveur dont nous sommes capables.

V. Dans l'Eloge des Membres qui composent la Cour Souveraine de Commerci, que nous avons rapporté le mois passé dans une Harangue, * celui de Mr. Duhaut, dont on vient de donner un Discours, y est compris, comme en faisant partie en qualité de Conseiller-Clerc. Jusqu'alors nous n'avions pas fait mention de cette Cour Souveraine qui fait en même-tems Chambre des Comptes, Cour des Aides & des Finances : Elle est établie ou plutôt rétablie par un Edit de la Souveraine du mois de Juillet dernier, pour rendre la justice à les Sujets en dernier ressort, dans la même forme & maniere qu'elle avoit été administrée du vivant du feu Prince de Vaudemont, qui jouissoit en pleine Souveraineté, comme en jouit actuellement Son Altesse Royale, de la Principauté de Commerci avec toutes ses dépendances & annexes.

L'Espagne ne nous presente rien de bien remarquable à rapporter pour ce mois-ci, si ce n'est la conclusion du Traité d'accommodement avec le St. Siège, dont on parlera ci après.

ARTICLE

* Cette Harangue se voit au dernier Journal, page 320.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **T**oscane. La reforme des pensions de la Cour dont on a parlé dans le dernier Journal, fut rendue publique au commencement d'Octobre, & peu de jours après mise à exécution. Suivant ce qu'elle porte, tous ceux qui ont été au service du feu Grand Duc Jean-Gaston, & qui tiroient encore des appointemens, sont absolument congédiés ; & ceux qui avoient des pensions pour avoir été au service du feu Grand Duc Cosme III. , n'en retiennent que la moitié : On abolit la Manufacture des Tapisseries, en congédiant tous ceux qui y étoient employés ; & l'on congédie pareillement une partie de ceux qui travailloient dans l' Arsenal du Château de St. Jean Baptiste. La reforme des Tribunaux doit aller de suite. Ils sont au nombre de 72. dans la seule Ville de Florence, érigés par les Grands Ducs de la Maison de Médicis, dont l'élevation connue de tout le monde devoit pour le soutenir faire ces érections, gagner les mal-intentionnés, & multiplier les Charges, afin qu'un certain nombre de Sujets pût du moins se ressentir avec quelque avantage du changement de Gouvernement. Mais cette nécessité ne subsiste plus aujourd'hui.

II. Un Courier arrivé le 11. Octobre de Vienne apporta la résolution finale du Grand Duc, par rapport au Traité de famille avec l'Electrice Douairiere Palatine. Comme elle est conforme aux intentions de cette Princesse, on a d'abord mis le Traité au net, & le 19. on en chargea le même Courier qui

Reforme dans les Charges & pensions en Toscane,

Traité de famille entre le Grand Duc & l'Electrice Douairiere Palatine.

partit sur le champ pour le porter au Souverain. On accorde, en vertu de ce Traité, à Madame l'Electrice Doüziere Palatine, une pension annuelle de 40. mille écus : Elle aura la jouissance du Palais Ducal à Florence, des Maisons de campagne & de Plaisance, des Meubles, de la Vaisselle, &c. Le Grand Duc se charge des dettes publiques & particulières de la Maison de Médicis, & s'oblige, quoi qu'il puisse arriver, de laisser à cette Capitale les richesses antiques & modernes de la Gallerie du Palais Ducal, sans les transporter ailleurs. Madame l'Electrice est maintenüe au surplus dans l'entiere jouissance de sa dot, de son doüaire & autres Biens libres pendant sa vie, & on lui laisse la liberté d'en disposer selon son bon plaisir. Elle cede d'un autre côté au Grand Duc & à son auguste Maison, les Biens allodiaux de celle de Médicis.

Tel est le Traité de famille & le Reglement qui étoient à faire. Reste à présent la garantie de l'Empereur & du Roi de France. On peut compter sur la première. Mais la seconde ne paroît pas jusqu'ici si certaine. Il y a deux originaux de ce Traité, l'un en Langue Italienne & l'autre en François ; celui-ci pour le Grand Duc qui a souhaité que l'instrument qu'il doit signer soit en François ; & celui-là pour Madame l'Electrice. Son Altesse Sérénissime n'avoit pas encore pris sur la fin d'Octobre possession de la Régence du Grand Duché dans les formes requises ; mais elle ne devoit plus tarder à le faire.

III. Par ce qu'on vient de rapporter, il y a toute apparence que la protestation que le Ministre d'Espagne a faite au nom du Roi son Maître & de Sa Majesté Napolitaine, contre la cession des Biens allodiaux de la Maison de Médicis, & dont nous
avons

avons parlé ailleurs * , n'apportera aucun changement dans les arrangemens pris à ce sujet; il y en a cependant qui veulent tirer quelque mauvais augure de ce que les Espagnols continuent de renforcer les Garnisons d'Orbitello & de Piombino.

IV. Mr. le Comte de Richécourt que nous dûmes le mois dernier être arrivé à Florence, a été indisposé pendant quelques jours, ce qui a interrompu le Conseil d'Etat jusqu'à son rétablissement. Ce Seigneur a fait publier un Manifeste au commencement d'Octobre, qui a donné sujet à bien des discours pour & contre. Il s'applique assidûment avec les autres Membres du nouveau Conseil, à augmenter les revenus du Souverain, sans charger le Pays de nouvelles taxes; & depuis peu il a fait démolir une partie de la Cassine de St. Marc pour y faire bâtir des Ecuries pour les Chevaux de l'Academie, qui sont attendus à Florence venans des Pays-Bas.

V. Le 11. du même mois le Prince de Craon se rendit de Florence à Livorne avec la Princesse son Epouse & l'Abbé de Beauveau, Primat de Lorraine, leur fils, & fut salué d'une triple décharge de quinze Canons de la Forteresse. Les Troupes Allemandes & Toscanes étoient sous les Armes dans les rues par où Son Altesse passa pour se rendre au Palais Franceschi, où le Baron de Wachtendonck, commandant les Troupes Impériales dans le Grand Duché, a son quartier. Le Marquis Capponi, Gouverneur de la Ville, lui envoya le lendemain ses Equipages dont elle se servit pour visiter les Fortifications, & les Magazins. S. A. passa l'après-midi à bord d'une Galere, mais elle ne fit que quelques tours dans l'Arsenal, à cause que le tems étoit orageux. Elle fut saluée en se mettant en Mer de plusieurs

*Honneurs
rendus au
Prince de
Craon à
Livorne.*

* Voyez le mois passé, page 349.

fiere salves de l'Artillerie, & en descendant de la Galere elle donna la liberté à deux Forçats, & fit distribuer de l'argent aux autres. La Mer étant calme le 13. Mr. le Prince de Craon s'embarqua dans la superbe Chaloupe qu'on fit pour le Roi des deux Siciles, lorsqu'il arriva en Italie, & alla voir le Môle & les deux Lazarets. Le 15. Fête de Sainte Theresé, dont la Grande Duchesse porte le nom, elle fut célébrée avec pompe, & après la grande Messe qui fut chantée dans l'Eglise des Armeniens, le Gouverneur de la Ville traita magnifiquement à dîner le Prince & la Princesse de Craon, l'Abbé de Beauveau, les Généraux de Wachtendonck & de Breitz, & beaucoup d'autres personnes de rang. Leurs Alteſſes sont parties depuis pour Pise, parfaitement satisfaites des honneurs qu'elles ont reçu à Livorne. De Pise elles se sont rendues à Lucques, où le Sénat & le Gonfalonier les ont reçu avec beaucoup de distinction, & la Republique les a défrayé pendant le séjour qu'elles y ont fait. Peu après leur retour à Florence, elles furent à l'Audience de Madame l'Electrice Douairiere pour la féliciter sur la conclusion du Traité de famille avec le Grand Duc.

Consistoire
pour la pré-
conisation
du Comte de
Harrach,
&c.

VI. Rome. Dans un Consistoire tenu le 30. Septembre le Pape disposa de deux Evêchés dans le Royaume de Pologne, & de deux autres à la nomination du Roi de Sardaigne. Sa Sainteté y préconisa aussi le Comte de Harrach, Ministre de l'Empereur, pour l'Evêché de Neutra en Hongrie. Après ce Consistoire Mr. de Harrach alla faire ses complimens de remerciemens au Pape & aux Cardinaux Ministres d'Etat. Il fut sacré le 6. Octobre dans l'Eglise Imperiale *del Anima*; ce Prélat donna ensuite un repas superbe au Cardinal del Giudice, qui avoit fait les fonctions de la cérémonie, & lui a fait

fait present d'une Croix Episcopale enrichie de diamans. Il faisoit écart de partir dans le courant du même mois pour se rendre à son Evêché, le Cardinal del Giudice devant exercer les fonctions de Ministre de l'Empereur, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel Ambassadeur.

VII. Les Fiefs que le Pape possède dans les Etats du Roi de Sardaigne, sont le sujet des differends qui regnent depuis long-tems entre les deux Cours, comme tout le monde le sçait. Plusieurs Cardinaux & sur-tout le Cardinal Alexandre Albani, Protecteur des Etats de ce Prince, se sont employés depuis peu à les terminer, dans des conferences assidûes. L'Abbé Armagi fut même envoyé à Turin avec de nouvelles instructions pour y moyener l'accommodement qui paroissoit annoncé par la préconisation dont on a parlé, des deux Prélats pour autant d'Evêchés de la nomination de Sa Majesté Sardaignoise. Mais l'Abbé Armagi étant revenu sans avoir réüssi dans sa Commission, l'on peut en conclure que cet accommodement n'aura pas lieu du vivant du Pape Regnant; car l'on ne voit pas qu'il soit bien possible d'acquiescer aux demandes du Roi de Sardaigne qui veut qu'avant d'entrer en négociation, le Pape ait à revoquer le Décret que Sa Sainteté a porté contre lui au commencement de son Pontificat, & qu'elle lui confirme les graces accordées par Benoît XIII.

Les différends avec la Cour de Turin subsistent.

VIII. Ce qu'on a dit le mois dernier du Pere d'Evora, Ministre de Portugal, qu'il travailloit à se faire élire Général de son Ordre, est absolument faux. C'est un bruit calomnieux répandu contre lui par des gens malintentionnés; les circonstances avec lesquelles il a été débité & réitéré nous y ont fait ajouter quelque foi, & à plusieurs autres Nouvellistes.

*Ceux avec
le Portugal
toujours en
crise.*

Le Pere d'Evora paroît suffisamment occupé des affaires de la Cour, & sur-tout de l'accommodement des differends avec le St. Siège auquel il travaille plus fortement que jamais. Tout le mois d'Octobre s'est passé en conferences sur ce sujet avec nombre de Cardinaux auxquels il a communiqué plusieurs dépêches qu'il avoit reçues de Lisbonne. Mais comme il y a eu depuis tant d'années de pareilles conferences, on ne sçait si l'on peut en tirer actuellement un meilleur augure. Les demandes sur lesquelles le Roi de Portugal insiste pour donner les mains à son accommodement, sont, que le Pape lui accorde deux Chapeaux rouges, l'un pour le Patriarchale de Lisbonne, & l'autre pour l'Infant son frere; S. M. souhaite aussi qu'après la mort du premier le second lui succede dans la Dignité Patriarchale, & qu'à l'avenir la Pourpre & le Patriarchat soit toujours conféré à un Prince du Sang Royal. Outre ces demandes du Roi de Portugal, il y en a d'autres moins considérables sur lesquelles on a délibéré, & que l'on a accordées en partie: on a dû depuis délibérer dans une Congrégation de Cardinaux s'il convient d'accorder aussi les autres.

IX. Le St. Siège se sent assez avantage de l'accommodement qu'il a conclu avec l'Espagne, & dont les articles ne sont pas encore parvenus au public. On sçait cependant qu'il n'a reçu aucune satisfaction de la conduite que les Espagnols ont tenuë il y a près de deux ans à Rome & dans les environs, le Roi Catholique n'y ayant pas voulu toucher. C'est néanmoins cette conduite des Espagnols & les tumultes qu'ils ont excités qui retardent aujourd'hui l'accommodement qui est sur le tapis avec la Cour de Naples, parce qu'elle ne veut pas encore desapprouver les procédures que
les

ses Ministres ont tenuës dans cette affaire.

X. *Naples.* Comme le Nonce du Pape étoit attendu de retour en cette Capitale vers le commencement de Novembre , toute la difficulté que forme la Cour d'entrer en accommodement avec la Cour de Rome , se dissipera vraisemblablement , si elle ne l'est pas déjà , & l'on compte de voir par conséquent rouvrir la Nonciature avec la Daterie qui ont été fermées depuis les troubles.

XI. Le Royaume jouit d'ailleurs d'une parfaite tranquillité , & les soins des Ministres ne tendent qu'à y procurer l'abondance , faire fleurir le Commerce , & à trouver les moyens d'arrêter les maladies & la désertion qui regnent parmi les Troupes de la Garnison de Pescara. Les Députés du Magistrat de la Santé prennent aussi les mesures convenables pour empêcher que la mortalité qui fait toujours de grands ravages parmi les Bestiaux en divers endroits du Royaume , ne se glisse dans les Provinces qui en sont encore exemptes.

XII. On ne parle à Naples que du prochain mariage de S. M. avec la Sérénissime Princesse fille aînée de l'Electeur de Baviere , pour lequel on continuë à faire beaucoup de préparatifs ; & l'on veut que ce mariage aura des conséquences en Italie. Mais ce ne sont là que des conjectures tirées de ce que l'accession pure & simple du Roi , & de S. M. Cath. au dernier Traité de Vienne n'est pas encore bien assurée. On publie cependant que l'on a trouvé des expédiens pour y engager entièrement ces deux Monarques , & à approuver le Traité de Famille que le nouveau Grand Duc de Toscane a conclu avec l'Electrice Douairiere Palatine.

XIII. Le 14 Octobre une violente tempête causa de grands dommages à la Campagne & dans le Port de Naples. Mais la nuit du 16, au 17. il y en

en eut une nouvelle beaucoup plus furieuse. Les Campagnes en furent inondées, les Vignes abîmées, nombre de maisons renversées, & quantité de personnes submergées ou écrasées sous les ruines des maisons.

XIV. *Turin*. Il n'y a plus de Places fortes dans les États du Roi de Sardaigne dont les fortifications ne soient perfectionnées, & l'on ne parle plus ici de réforme parmi les Troupes, ni que le Roi soit disposé à accéder au Traité définitif de Vienne, à moins qu'on n'eût décidé auparavant les prétentions sur *Saraval* & sur quelques districts de la Lomelline. Comme on travaille à Paris dans les conférences dont on a fait mention, à mettre la dernière main au grand ouvrage de la Paix; c'est-à-dire, à satisfaire entièrement le Roi d'Espagne; on pourra bien aussi y trouver moyen de contenter Sa Majesté Sardaignoise sur l'Article de *Saraval*; & par là toutes les Couronnes intéressées dans la dernière guerre seroient satisfaites.

*Mort du
Duc de Mo-
dène.*

XV. *Modene*. Le 16. Octobre un Commissaire Imperial venant de Vienne apporta au Duc de Modene le Diplôme d'investiture de la Principauté de Novellara, & l'en mit en possession le 20. Mais ce Prince n'en a joui que jusqu'au 26. qu'il mourut d'une attaque d'apoplexie, universellement regretté de ses Sujets. Il s'appelloit Renier, & étoit âgé de 83. ans. Aussi-tôt après son décès on expédia des Courriers à Vienne & à Paris pour en informer le nouveau Duc & la Duchesse son Epouse, dont on attend l'arrivée. Entre-temps la Princesse Benedicte, sœur aînée du nouveau Duc, a dû prendre les rennes du Gouvernement jusqu'au retour de Son Altesse Sérénissime, qui depuis les premières années de son mariage étoit absent de la Cour du feu Duc.

XVI. *Genes*. Une Eregate Françoisse de 30. pieces
de

de Canon & de 250. hommes d'Equipage commandée par le Capitaine de Crenay entra le 9. dans le Port venant de Cadix avec des Marchandises pour le compte des Négocians Genoïs. Il y a eu quelque difficulté pour le salut que ce Capitaine prétendoit à son arrivée, & qui lui a été refusé ; ce qui a fait craindre des suites pour la Convention avec la France au sujet d'une expedition dans l'Isle de Corse. Mais l'affaire n'a point tirée à conséquence, puisque Mr. Brignole nommé Envoyé auprès du Roi Très - Chrétiene, se dispose à partir, & qu'un Commissaire des vivres en France (c'est Mr. Peloux) arrivé à Genes, s'est embarqué pour se rendre en Corse après avoir reçu tous les honneurs, qu'il pouvoit attendre de la Republique. Selon les bruits qui se repandent, Mr. Peloux va dans cette Isle preparer des vivres pour les Troupes Françoises qui s'y rendront, ou pour engager les mécontents à se soumettre à la Republique aux conditions dont S. M. T. C. voudra bien être garante.

Cependant l'on apprend de Corse que les mécontents y sont fort tranquilles depuis quelque tems, & profitent du peu de pouvoir où est la Republique de les troubler : qu'ils persistent toujours dans leur obstination en ne voulant entendre parler d'aucun accommodement : qu'ils ont converti en Blocus le Siège d'*Aleria* ; que le Seigneur de Neuhoff les commande en Roi. & qu'ils sont pourvûs du nécessaire & pour se défendre & pour continuer leurs entreprises.

XVII. La Republique de Venise n'offre rien de remarquable depuis qu'on est absolument convaincu qu'elle ne veut en aucune façon entrer dans la guerre presente entre l'Empereur & la Porte - Ottomane. Mais, peut-être, qu'une conjoncture nouvelle, ou quelque remuement de la part des Turcs en Dalmatie,

Dalmatie, dont elle affecte jusqu'ici de ne prendre aucun ombrage, la mettront avec le tems dans une autre situation. Un de ses Bâtimens qui étoit allé sur les côtes d'Albanie pour y charger du grain, a déjà éprouvé le risque qu'il y avoit dans cette navigation. Il fut attaqué par un Vaisseau Turc de Dulcigno qui avoit arboré pavillon de Tripoli, & il auroit eu tout à craindre, si pendant sa défense les Galeres Vénitiennes qui croisent dans la Mer Adriatique, n'avoient eu le tems de venir à son secours; elles le délivrèrent heureusement, & coulerent à fonds le Navire Turc.

XVIII. Le Chevalier Alexandre Zeno, Ambassadeur de la Republique auprès de l'Empereur, a pris congé du Sénat, & doit être actuellement parti pour Vienne, afin de relever le Chevalier André Brizzo.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. **L**E commencement de la Campagne d'Hongrie assez favorable aux armes de l'Empereur, sembloit en promettre une suite égale & une fin heureuse. Mais les maximes du Général à qui le Commandement en chef des Armées de ce Monarque fut confié, ont fait prendre aux affaires un train qui annonçoit que l'Infidèle n'auroit pas toutes les difficultés du monde à remettre sous son pouvoir, dans le cours de la même Campagne, les Postes & les Places dont on s'étoit rendu maître. En effet ses lenteurs dans l'exécution des projets, son

*Remarques
sur la Campagne d'Hongrie.*

son inaction après la conquête de Nissa, divers pelotons de Troupes séparés de son Armée & fort exposés, les Corps des Comtes de Wallis & de Kevenhuller affoiblis par le Détachement de plusieurs Regimens qu'il avoit ordonné; tout cela a eu de quoi surprendre, & donner de la mortification à la plupart des autres Généraux. Nous ne prétendons pas par ce début censurer la conduite de Mr. le Comte de Seckendorff, mais avancer seulement ce qui en est rendu public depuis son retour à Vienne, où il est gardé à vûe. Les principaux mouvemens qu'il a fait faire à l'Armée Imperiale jusqu'à son rapel ne sont pas néanmoins à passer sous silence; on va ainsi les rapporter avec ceux que son successeur le Général Philippi a ordonnés ensuite, & enfin ce qu'il y a de remarquable à déduire depuis ce qu'on en a présenté dans nos derniers mémoires.

II. Après la prise d'Uzitza les douze Bataillons qui l'ont réduit rejoignirent la grande Armée qui campoit alors à Vaillova. On a trouvé sept Canons dans ce Fort, mais étant tous sept hors d'état de servir, on y en a introduit un de six livres de bale & un autre de trois. La Garnison dont a pourvû Uzitza étoit de 200. hommes. Comme on n'a pas fait mention le mois passé ni de la perte des Impériaux devant ce Fort, ni de ce qui a ensuivi cette prise, il est à propos de le faire en ce rencontre. Le nombre des morts est de 55. hommes, sans les travailleurs; trois Lieutenans & le Comte de Kirckberg, Volontaire, y sont compris. Celui des blessés est de quatre Capitaines, quatre Lieutenans, trois Volontaires de distinction, & de 127. Soldats & Bas-Officiers. Le Prince Héritaire de Modene, à présent Duc de ce nom, s'est trouvé à ce Siège.

*Perte faite
au Siège
d'Uzitza,*

& y a donné des marques de sa valeur & de son intrépidité.

III. Les Troupes Imperiales n'eurent pas plûrôt abandonné les environs d'Uzitza, que les Turcs y parurent au nombre de 3000., mirent le feu à plusieurs maisons du Bourg, s'avancerent jusqu'à la porte de la Forteresse; & malgré le feu de la mousqueterie de la Garnison, ils ne s'en éloignerent qu'après avoir taillé en pièces seize hommes de cette Garnison que le Commandant avoit envoyés dans le Bourg pour y rassembler des planches. Cet événement fit quelque bruit dans l'Armée; mais on n'en fut pas si intrigué que de la nouvelle imprévûë qu'un Corps de 16. à 17. mille Turcs

*Les Turcs
reprennent
la Ville de
Nissa & la
Forteresse
d'Uzitza.*

s'étoit subitement présenté devant Nissa, avoit pris poste dans les Fauxbourgs, & sommé la Garnison de se rendre. Le dessein des Turcs sur Nissa avoit commencé à éclater lorsqu'ils reprirent le Château de Piroz, comme on l'a dit le mois passé; & pour l'exécuter avec plus de sûreté, ils avoient tenté d'enveloper la petite Armée du Comte de Kevenhuller; ce qui n'a pas repondu à leur attente, ainsi qu'on l'a rapporté ailleurs.* Cependant après l'action, ils se retirerent vers Widdin, & s'y préparerent à une nouvelle course. On ne prévît point d'abord quel étoit leur but; & l'on ne s'en aperçut que lorsqu'ils prirent la droite route de Nissa. Le 7. Octobre ils arriverent devant Passo-Augusto, poste important, gardé par un Bataillon du Regiment de Bareith, mais affoibli par les maladies. Ce poste s'est trouvé dans la nécessité de se rendre dès le lendemain par capitulation. Le 12. les Turcs investirent Nissa, & ayant coupé tous les conduits qui portoient de l'eau dans la Ville, la Garnison fut

* Voyez le dernier Journal, page 357.

fut obligée de se contenter de celle que lui apportoi-ent les pluyes. Nous n'avons pas reçu le détail de ce qui s'est passé devant cette Place jusqu'à la reddition ; mais d'abord après la nouvelle qu'elle étoit investie, Mr. de Seckendorff, dépêcha à Vienne le Comte Pertusati, Ajudant - Général, pour la porter à l'Empereur, & demander les ordres de ce Monarque dans une telle conjoncture. En même-tems il fit partir deux Bataillons pour se joindre à quatre autres qui étoient alors sous les ordres du Général Chanclos au Poste de Rawna, & ordonna quelques autres petits mouvemens tardifs, qui ne pouvoient rien moins que dégager la Ville bloquée, puisqu'elle fut contrainte de se rendre le 22. Les Turcs ont accordé à la Garnison commandée par le Général Doxat, la même Capitulation qu'ils avoient eu deux mois auparavant en la remettant aux Troupes Imperiales sur la sommation du Général Philippi. Ils se flatoient alors de ce qui est arrivé depuis : C'étoit de reprendre Uzitza, mais en moins de jours & avec moins de mouvemens & de frais que n'avoit fait le Comte de Seckendorff. En effet, la Garnison de ce Fort ayant capitulé, en sortit après avoir obtenu les mêmes conditions données aux Turcs il n'y avoit que trois semaines. Cet événement comme celui arrivé en dernier lieu à Nissa, seroit une matiere à mettre plus au long dans nôtre Journal, si toutes les circonstances en devoient être à present publiées. Cependant l'on ne peut s'abstenir de dire ici avec ce qu'il y a de gens expérimentés dans le métier de la guerre, que si le Corps qui étoit sous les ordres du Comte de Kevenhuller sur le Timock, n'avoit pas été affoibli contre les sentimens de ce Général, non seulement il auroit pû profiter de l'avantage qu'il avoit eu sur les Infidèles, mais qu'il les auroit facilement

empêché de marcher vers Niffa, ou d'entreprendre quelque chose contre la Valachie Imperiale, où quelques-uns ont cru qu'ils alloient se porter après l'action, dont il nous reste encore un mot à dire après ce que l'on en a vû.

*Suite de
l'action du
Timock.*

IV. Tout le Corps d'Armée du Comte de Kevenhuller qui a fait une si belle défense à cette action, n'étoit formé que de 2775. hommes de Troupes de l'Empereur, dont les deux tiers étoient d'Infanterie, & de 806. Cavaliers Saxons; ainsi chaque homme en avoit au moins quatre à combattre. Il y a eu dans la Cavalerie Imperiale 69. hommes & 71. Chevaux tués, 20. hommes & 25. Chevaux blessés. La Cavalerie Saxone a eu 157. hommes tués & dix blessés; & dans l'Infanterie on a perdu 42. hommes qui ont été tués, & le nombre des blessés est de 103. Le Total des morts dans l'action du Timock est par conséquent de 268., & de 133. celui des blessés.

Après cette action le Général Kevenhuller s'est retiré avec son Corps, ainsi qu'on la dit, à Persa-Palancka où il a fait tirer une ligne jusques aux montagnes, a rendu impraticables les routes & les défilés du côté de Maidenbeck, & fait ravager les endroits cultivés sur la gauche des montagnes, afin d'être plus en sûreté. De Persa Palancka, il s'est rendu près d'Osowa, où il s'est ressenti de ses fatigues & y a été quelque tems indisposé. Tous les Bâtimens de consequence qui étoient sur le Danube lors de l'action, le sont heureusement retirés à l'approche des Saïques Turques dont on a parlé, à l'exception du Vaisseau de guerre le *St. Charles* qui croisoit depuis quelque tems sous Widdin avec le Vaisseau la *Ste. Elizabeth* & qui n'avoit pû les suivre. Néanmoins il leva l'ancre le 29. Septembre lendemain de l'action, & se disposa à suivre la *Ste. Elizabeth*,

des Princes, &c. Decemb. 1737. 437

Elizabeth, qui avoit pris la route d'Orlowa le soir precedent après avoir repoussé, comme on la dit, huit Saïques ennemies. Mais à peine eut-il mis à la voile, qu'il fut arrêté par 19. des mêmes Saïques qui l'investirent & l'attaquerent. Le Capitaine Merlo, Genoïs de Nation, qui le commandoit, fit faire d'abord sur ces Bâtimens plusieurs décharges de son Artillerie, consistant en 18. pieces de Canon de 12. livres de bale & huit de 4. livres, qu'il chargea à cartouches, à mesure que les Saïques approchoient de son Vaisseau. Les Troupes qui étoient à bord, ayant fait aussi un feu continuel sur les Saïques, elles furent obligées de se retirer avec une perte considérable, quoiqu'une Batterie de quatre pieces de Canon que les Turcs avoient élevée sur les bords du Danube, les eut secondé dans leur attaque.

Le Navire Imperial voulant profiter de la nuit pour continuer sa route, il ne put avancer beaucoup à cause du courant de l'eau qui étoit contraire. Le 30. à la pointe du jour les mêmes Saïques renforcées de neuf autres, revinrent à l'attaque avec plus de furie encore que la veille. Les Turcs firent leur possible pour arriver à l'abordage, sans pouvoir cependant y parvenir, à cause de la bonne contenance du Vaisseau qui faisoit sur eux un feu terrible & continuel & leur tuoit beaucoup de monde. Mais ayant été rafraichis sans cesse par de nouvelles Troupes qui étoient sur les bords de la Riviere, ils revinrent à diverses reprises à la charge, étans soutenus par deux nouvelles Batteries l'une de 4. & l'autre de 3. pieces de Canon. Leurs efforts quoique superflus, ne laisserent pas de continuer jusqu'à ce que le Vaisseau fut arrivé près de l'Isle d'Orlowa. Dans cet endroit l'ennemi fit une dernière tentative pour s'emparer, ou du moins pour

ruiner absolument le premier Vaisseau de la Flotte Imperiale. Il y débarqua d'abord des Troupes qui firent grand feu sur le Vaisseau, lequel, par ce moyen se trouva attaqué par trois endroits différens, par les Troupes qui étoient dans l'Isle, par celles qui étoient sur les bords du Danube, & par les Saïques. Personne ne put se persuader qu'après ce que le St. Charles eut déjà essuyé, il put résister à ces nouvelles attaques & aux forces réunies qui fondirent sur lui près d'Ostrowa; cependant ses belles manœuvres, une défense sans pareille, & l'intrepidité du Commandant & de l'Equipage qui consistoit en 250. hommes, sçurent le dégager d'une situation aussi périlleuse, en obligeant l'ennemi à la retraite. Il continua la nuit suivante heureusement sa route vers Orlowa où il est arrivé.

Quoique ce Navire eut essuyé une infinité de coups de Canon & de Mousqueterie, & que l'ennemi y eut aussi jetté une quantité innombrable de dards & de fleches, cependant il n'y a eu de son Equipage que deux hommes tués, & quelques autres blessés. Le grand Mât a le plus souffert ayant été atteint de plus de 40. coups de Canon. L'Artillerie a fait dans cette occasion 528. décharges, & l'on a employé 5226. cartouches pour la Mousqueterie.

Une telle défense devoit être rapportée, comme on vient de le faire, avec les principales circonstances. Entrons maintenant dans le détail de la grande Armée, de ses mouvemens, de ceux des divers petits Corps qui en ont été détachés, sans passer sur ceux des Turcs.

*Journal de
l'Armée.*

Mr. de Seckendorff eut le 8. Octobre dans son Camp de Vaillova une entrevûë avec le Prince de Saxe-Hildbourghausen, d'où ce dernier alla le lendemain réjoindre son Armée qui campoit alors entre Sabatsch & Metrowitz. Le 11. le Comte de Seckendorff

des Princes &c. Decemb. 1737. 439

Seckendorff se rendit à Sabatſch, & y établit ſon quartier général. Les Troupes y vinrent ſucceſſivement pour former le Camp. Le 13. il détacha le Comte de Grune, Major - Général avec 600. Fantaffins, & environ mille Miliciens pour s'emparer du Poſte de Zokol dont la ſituation étoit jugée importante pour la ſureté des quartiers d'hiver. Il ſe fit donner le lendemain un état des provisions & munitions qu'il y avoit dans les Magazins & Arſenaux de Sabatſch. Le 15. & le 16. il reçut les nouvelles que nous avons raportées plus haut que les Turcs avoient paru devant Uzitza, & qu'ils avoient inveſti Niſſa; & comme il étoit auſſi informé que les Turcs menaçoient de reconquérir entierement la Valachie & de fondre par là dans le Bannat, il fit ſçavoir au Comte de Kevenhullet qu'il pouvoit joindre à ſon Corps d'Armée quatre Bataillons Saxons qui étoient à Belgrade; mais cette précaution parut alors un peu hors de ſaiſon. Ce furent là à peu près les derniers ordres que donna Mr. le Comte de Seckendorff; car le 18. le Comte de Tſchernin, Ajudant - Général, qui avoit porté à l'Empereur la nouvelle de la priſe d'Uzitza, revint à ſon Camp, & lui apporta l'ordre de remettre le commandement de l'Armée au Général Philippi; ce qu'il fit, & le 20. il partit en poſte accompagné du Général Diemar pour ſe rendre à Vienne, où il comptoit d'arriver pour aſſiſter à régler les quartiers d'hiver; mais ces quartiers étoient déjà réglés, comme on l'apprend, avant qu'il ne reçut l'ordre de partir.

Le Général Marulli, Commandant de Belgrade, avoit ordre du Conſeil de guerre d'arrêter le même jour le Général Schmettau, mais il ne put exécuter ces ordres. Mr. de Schmettau ayant pris la fuite dès le jour précédent ſans qu'on ſçache qu'elle route il a pris: On n'ignore pas que ce

Général étoit dans de continuelles relations avec le Comte de Seckendorff.

Toutes les dispositions étoient faites alors pour assiéger Zwornick : L'Artillerie qui devoit être employée devant Widdin & celle qu'on avoit laissée à Belgrade, étoient arrivées sur la Save à bord d'un grand nombre de Bateaux. Les munitions étoient aussi à portée; les provisions ne manquoient pas, & l'on pouvoit transporter le tout par eau jusqu'à deux lieues de Zwornick; mais outre la saison avancée, les pluies avoient déjà tellement rompu les chemins que cette entreprise paroissoit de très difficile exécution. D'ailleurs les Turcs de tous côtés en mouvemens, & qui, à cause de la situation des choses, parvenoient à l'exécution de leurs desseins, occupa d'abord assez les Généraux pour abandonner le projet formé d'assiéger Zwornick, dont la Garnison Turque étoit dans les dispositions, comme on l'a appris, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, & qui devoit être aussi secourue par le Bâcha de Bosnie, en cas de besoin.

Le 23. les Turcs au nombre de 30000. ont passé la Drina, & ont fait d'abord divers Détachemens pour couper & envelopper le Comte de Grune qui bloquoit le Château de Zokol; mais ce Général ayant été heureusement informé de leur dessein, n'a eu que le tems de se retirer dans un Bois à la faveur de la nuit, & le lendemain il rejoignit l'Armée à Sabatsch avec tout son monde. Les Turcs s'étant alors repliés sur leur droite, après avoir mis le feu à Vaillova, ont enveloppé le Colonel Marschal qui y commandoit dans la Palanque, & lui ont à peine accordé la permission de s'évacuer; il en est sorti néanmoins par Capitulation.

Le Comte de Strum, Lieutenant - Général de Cavalerie, arriva le 25. au Camp de Sabatsch avec
les

les Regimens de Caraffa, Sehr, Lobkowitz & Charles Palffi, qui étoient restés en arriere. Le même jour & le suivant les Troupes commandées par le Prince de Saxe-Hildbourghausen, joignirent aussi la grande Armée, à laquelle le Général Philippi fit faire le 27. un mouvement pour occuper un Camp plus avantageux où il a rapellé toutes les Troupes que le Comte de Seckendorff avoit dispersées. Le 29. il fit la revûe de l'Infanterie du Corps du Prince d'Hildbourghausen qu'il trouva en assez bon état. Le Bacha de Bosnie a la tête d'une Armée formidable, car on la dit de 80000. hommes, s'est approché de son Camp, & n'en a été éloigné, comme on l'assure, que de trois heures; mais heureusement que toutes les Troupes de l'Armée Impériale étoient rassemblées par la précaution du Comte de Philippi, & qu'il les avoit fait camper assez avantageusement pour ôter au Bacha de Bosnie la résolution qu'il avoit sûrement prise de lui livrer Bataille.

Comme les Turcs ne paroissent pas encore disposés à entrer en quartiers d'hyver sur la fin d'Octobre, l'Armée étoit obligée de continuer aussi à tenir la Campagne. Cependant plusieurs Généraux & autres Officiers de distinction étans de retour à Vienne, il y a apparence que l'Armée est séparée actuellement, & la Campagne finie, mais tout autrement qu'on ne l'avoit espéré.

V. Il y a de cette Armée, fort diminuée par les maladies, un grand nombre d'Officiers, & autres personnes actuellement malades à Belgrade, où les vivres sont d'une assez grande cherté, pour le monde dont cette Forteresse fourmille, & dont le nombre augmente tous les jours par les Habitans de la Campagne qui s'y réfugient avec leurs meilleurs effets, à cause des courses des Infidèles qui paroissent en divers

divers endroits par plus gros pelotons que ci-devant, & qui s'avancent même jusques aux portes de Belgrade.

Mouve-
mens des
Turcs en
Valachie.

VI. Les Turcs que nous dîmes le mois passé en pleine marche dans la Valachie & la Moldavie, s'y fortifient aussi de plus en plus par de nouvelles Troupes qui leur arrivent successivement de divers endroits ; ce qui annonce une irruption dans la Transilvanie. Mais on y a pris d'assez bonnes mesures pour ne pas craindre beaucoup leur approche ; les avenues sont occupées par des Troupes réglées, & la Milice du Pays a pris les armes. Cependant on ne laisse pas d'y être dans de grands mouvemens sur de pareils avis. Le Général Ghilani qui commande dans la Valachie, en a pris occasion d'abandonner encore le 20. du mois d'Octobre le poste de Campolongo, où il s'étoit retiré, comme on l'a dit ailleurs. * Il est venu le lendemain à Parchem par les défilés de Tertzbourg, & y a retiré les Troupes qu'il avoit mises dans divers postes sur l'*Alauta* pour éviter la surprise. Avec cela le Corps qui est sous ses ordres n'est que de trois à quatre mille hommes. Avant sa retraite à Parchem, il avoit détaché 400. Hussars commandés par un Lieutenant-Colonel pour couvrir les Habitans de Bieliski pendant la Vendange. Mais ce Détachement eut d'abord à soutenir l'attaque du Hoşpodar de Valachie qui s'étoit mis à la tête d'un grand nombre de ses Sujets & de Turcs, & étoit venu fondre sur lui. Les Hussars se défendirent pendant une heure avec bravoure ; mais ayant perdu leur Commandant & quelques autres Officiers qui ont été tués, ils prirent le parti de se retirer diminués de moitié, y ayant eu 200. hommes tant tués que blessés dans
cette

* Voyez le mois dernier, page 360.

des Princes Co. Decemb. 1737. 443

cette affaire. La perte de l'ennemi a été beaucoup plus grande.

Ce qu'on apprend de Transilvanie, c'est qu'après la mort du Général Wallis, les Etats de cette Principauté auxquels il présidoit à Hermanstatt, se sont séparés sans avoir pris aucune résolution, par rapport aux demandes que l'Empereur leur avoit fait faire.

VII. Ce qu'on a rapporté de la Campagne d'Hongrie, & du train qu'y ont pris les choses, persuade d'autant plus que la Porte Ottomane en prend sujet de ne point consentir à la paix aux conditions de *luti possidetis*, que le Congrès de Nimitow est rompu, que les Plénipotentiaires Turcs se sont déjà mis en chemin pour retourner chez eux, & que ceux de l'Empereur & de la Czarine en ont dû faire autant le 22. Octobre. La continuation de la guerre étant par conséquent & certaine & inévitable, on avise actuellement aux moyens de la soutenir & de la pousser avec plus de vigueur qu'on n'a fait jusqu'à présent, dans des Conseils qui se tiennent à Vienne en présence de Sa Majesté Imperiale. Au lieu de 25000. recrues que ce Monarque avoit d'abord demandées pour l'année prochaine, il en a demandé depuis 40000. ; & les Etats Héritaires, après avoir délibéré sur cette demande, sont convenus de les lui fournir, mais moitié en argent, à raison de 44. florins par tête. Les Officiers qui doivent faire ces nouvelles levées, ont déjà touché les sommes nécessaires, & sont partis la plupart pour se rendre dans les Villes où ils doivent faire battre la caisse. Les nouvelles levées se continuent entr'autres avec beaucoup de succès dans Vienne & ses Fauxbourgs. Il y a encore d'autres mesures prises afin de bien soutenir la prochaine Campagne, parmi lesquelles on ne doute pas que ne soit celle de prendre un secours

*Disposition
pour soutenir
la guerre
contre les
Turcs.*

secours puissant de Troupes chez divers Princes & Etats de l'Empire, qui sont d'ailleurs disposés à l'accorder, & même tous les autres Subsidés qui dépendent d'eux. C'est la négociation du Comte de Colloredo dans l'Empire qui a produit ces bons effets. On a aussi lieu d'espérer que ce qu'il y a de Princes & Etats qui ne sont pas entrés dans la négociation de cet habile Ministre, se déclareront favorablement à la Diète de Ratisbonne, lorsqu'on y délibérera sur les mois Romains que demande Sa Majesté Imp. L'on compte également que le Roi de Suede, en qualité de Landgrave de Hesse-Cassel, & le Roi de Danemarck enverront chacun en Hongrie les six mille hommes qu'ils ont à la solde de l'Empereur; & que le Roi de Pologne augmentera le Corps de Troupes qu'il a dans ce Royaume, au moyen de quelques mille hommes qu'on leve actuellement dans son Electorat de Saxe.

VIII. Le Comte de Seckendorff est de retour à Vienne depuis le 28. Octobre, & loge au premier étage de la maison d'Enckerfurd, où il a ses arrêts, jusqu'à ce qu'il ait été examiné, & se soit justifié sur un grand nombre de griefs qu'on a rassemblés contre lui. Comme ce Seigneur ne voyoit pas la Cour d'abord après son arrivée, on le publioit malade dans sa maison; mais le coup éclata le 3. Novembre que Mr. Miller de Millerbourg, Major de la Ville, se rendit à son logement avec une garde de douze Soldats, & lui annonça les ordres de l'Empereur. Il y a deux Officiers dans sa chambre, & plusieurs Soldats dans l'antichambre la boïonnette au bout du fusil. Il n'a permission de voir personne, ni d'en recevoir des Lettres. Les portes de la maison sont fermées de bonne heure & on ne les ouvre que fort tard. Voilà les circonstances de la détention du Comte de Seckendorff. Les suites en seront rapportées

portées plus au long dans notre Journal du mois rochain, avec les causes qui y ont contribué. Intre-tems sa disgrâce fait par tout un très-grand bruit. Les Commissaires que l'Empereur a nommés pour examiner la conduite de ce Général, ont les Comtes de Kônigsegg, Palfi, Jörger & Olivier Wallis. Jusqu'à ce qu'il paroisse si elle a été aussi irréguliere qu'on l'assure, ses amis publient qu'il a de bonnes & valables raisons pour la justifier.

IX. On parle différemment du Sujet qui remplacera la Campagne prochaine le Comte de Seckenloiff dans le Commandement en Chef de l'Armée impériale en Hongrie. Les uns prétendent que ce sera le Comte de Palfi, parce que le Grand Duc de Tolcane lui a fait présent de ses Equipages de campagne; & d'autres assurent que ce sera un Prince de l'Empire, qui fournira en même-tems à S. M. imp. un Corps de Troupes.

X. Divers Généraux & plusieurs Officiers de distinction sont aussi de retour de l'Armée d'Hongrie, ce qui persuade d'autant plus que la Campagne est finie, que la saison si fort avancée aura obligé *ensin les Turcs de prendre leurs quartiers d'hiver.* Ceux de l'Armée de l'Empereur ont été envoyés au Général Philippi peu après qu'il en eut pris le Commandement. Le nouveau Duc de Modene n'est revenu de cette Armée que le 2. Novembre. Le même jour & les suivans il reçut les complimens de condoléance sur la mort du Duc son pere, & le felicitation sur son avènement à la Souveraineté.

XI. Quoiqu'on dise que le Grand Duc de Tolcane, se mettra bientôt en chemin pour aller prendre possession de ses nouveaux Etats, on doute néanmoins qu'il le fasse avant la fin de l'hiver. Il
paroit

paroît aussi incertain que S. A. R. fera sa résidence à Florence, car on répand dans le public que la Sérénissime Archiduchesse son Epouse, que l'on dit de nouveau enceinte, sera couronnée Reine de Hongrie au commencement de l'année prochaine, & ira ensuite résider à Gratz avec le Grand Duc son Epoux.

XII. Sur la fin d'Octobre l'Empereur a disposé des trois Regimens qui étoient vacans; sçavoir, de celui de Muffling, de Wuschletitz, & de François Wallis. Le premier a été donné au Comte de Grune, qui a été déclaré Major - Général après avoir apporté à la Cour la nouvelle de la prise de Nissa; le second au Comte de Platz, & le troisième au Colonel Braun.

XIII. Le départ du Prince de Lichtenstein pour son Ambassade de France a été fixé pour le 6. ou le 7. Novembre. En attendant il a évacué son Palais pour le Marquis de Mirepoix, Ambassadeur du Roi Très - Chrétien: Le Prince de Lichtenstein a dû prendre la route par Dresde & Leiplich. Sa suite est de 200. personnes, & il a entr'autres quatre Secretaires & douze Pages. Son arrivée à Paris ne précipitera pas le retour du Baron de Schmerling, car on prétend qu'il doit y demeurer encore tout l'hiver.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & au NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Après le retour de l'Interprète que les Ministres Plénipotentiaires de la Porte Ottomane au Congrès de Nimirow, avoient envoyé à Constantinople, on s'attendoit de voir les conférences & plus régulières & plus fréquentes sur l'établissement des articles préliminaires de la paix, & qu'enfin la Porte agiroit de bonne foi dans ce grand ouvrage : Mais tout le contraire n'a point tardé à se manifester. De nouvelles difficultés formées de la part de ces Plénipotentiaires, sans néanmoins se déclarer autrement si-non qu'ils pouvoient assurer que le Sultan ne consentiroit jamais à la paix que préalablement on ne lui eut restitué Asoph, Oczakow & les autres prises faites par les Russes sur son Territoire ; ces difficultés, dis-je, ont non-seulement interrompu les conférences, mais porté encore les Ministres Turcs à n'écouter aucune proposition qu'ils n'ayent eu de Sa Hautesse des instructions ultérieures. Mechtuptschi-Effendi, l'un d'eux, & qui étoit le troisième Plénipotentiaire, partit pour Constantinople, sous prétexte de les aller recevoir. Il en a été vainement attendu de retour, puisqu'il n'a fait qu'aller joindre à Babadugh le nouveau Grand Vizir, dont il étoit déclaré Secrétaire avant son départ. Les deux autres Plénipotentiaires n'ont pas été long-tems sans prendre aussi le parti de se retirer de Nimirow ; & de suite ceux de l'Empereur & de la Czarine. Ce fut le

Rupture du
Congrès de
Nimirow.

14. Octobre que les Ministres Turcs rompirent toute négociation, sur un ordre exprés qu'ils reçurent ce jour-là, & ils dépêchèrent en même-tems un Exprés au Grand Général de la Couronne avec une Lettre du Grand Vizir, par laquelle ce premier Ministre de la Porte le remercie du bon accueil qu'on leur a fait. De tout ceci il est de plus en plus visible que la Porte Ottomane n'a fait toutes ses démarches qu'afin de parvenir au but qu'elle sembloit s'être proposé d'assembler les Troupes, de faire de nouvelles levées, & par ce moyen d'avoir de formidables forces à opposer en même-tems à l'Empereur & à la Czarine. Le tout se conde assez les intentions quant à present, & iroit même au-delà de ce qu'on en devoit attendre, s'il étoit vrai, comme on apprend qu'on le publie à Constantinople, qu'elle a conclu un Traité d'Alliance offensive & défensive avec l'Usurpateur du Trône de Perse, Thamas-Kouly-Kam, suivant lequel une Armée Persane de plus de cent mille Combattans attaquera la Russie du côté de la Mer Caspienne.

La rupture du Congrès de Nimirow qui a épargné la peine à Mr. Peplow-ki, Castelan de Wolhinie, d'y aller assister en qualité d'Ambassadeur du Roi & de la Republique de Pologne, portera Sa Majesté, comme on le prévoit, à faire des instances pour engager la Republique à déclarer la guerre à la Turquie.

II. Il y a actuellement un autre Congrès à Dantzich, s'il subsiste encore, sur les affaires de Courlande. L'Evêque de Warmie y préside de la part du Roi & de la Republique; le Baron de Keyserling y est pour la Souveraine de Russie, & Mr. de Finck pour le nouveau Duc de Courlande, sans compter d'autres Seigneurs qui ont droit d'assister aux Conférences qui roulent principalement sur le renouvellement

*Ministres
assemblés à
Dantzich
& pourquoi.*

vement de la Capitulation ou *Pacta-Convoluta* faits entre la Pologne & les Etats du Duché de Courlande. Comme ces Conférences furent ouvertes le 23. Octobre, on doit les croire à présent terminées, & que tout y aura été réglé à la satisfaction du nouveau Duc, & de la Czarine, à laquelle il est redevable de sa Souveraineté.

III. Toutes les mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour délivrer les frontieres des courses & des excès des vagabonds qu'on nomme Haymadakjs, n'ont produit que très-peu d'effet, puisqu'ils y continuent à commettre toutes sortes de desordres. Ils ont encore depuis peu saccagé les Bourgs de Bolawonowitz, Uinam, Zaborke, & Matwe aux environs de Nimitow, & en ont enlevé tous les Chevaux, argent & vivres; mais sans commettre aucun assassinat, leur propre n'étant que de piller & de ravager. Pour reprimer une bonne fois cette audace, on a envoyé des Lettres Circulaires à toutes les Villes & Bourgs des frontieres où se portent ces vagabonds, par lesquelles les Habitans sont exhortés de prendre les armes, de chasser les vagabonds, avec ordre de faire main basse sur tous ceux qu'ils rencontreront, & défense à qui que ce soit de leur fournir des vivres & des munitions, ou le moindre autres secours, sous peine contre les contrevenans d'être traités comme rebelles & traîtres à la Patrie. On compte que si l'Armée de la Couronne étoit en meilleur état qu'elle n'est, ces dernières précautions pour la destruction des Haymadakis auroient été superflues; mais tous les Regimens en sont fort foibles, & l'on doit aviser aux moyens de les compléter dans la prochaine Diette generale du Royaume.

IV. Suivant les avis qu'on reçoit de la Frontiere, le Commandant Turc de Choczim a détaché huit mille

*Désordres
des Haymadakjs.*

mille hommes d'une Armée qui campe près de cette Place, pour renforcer un Corps que le Grand Vizir veut faire penetrer dans la Principauté de Transilvanie, sous les ordres, comme on le debite, du Prince Ragorski. Les mêmes avis nous informent que les Turcs doivent aussi se mettre en marche pour aller reprendre Oczakow, & rapportent tout ce qui a accompagné la déposition du dernier Grand Vizir, l'installation du Bacha de Bender dans cette premiere dignité de l'Empire Ottoman, & l'exécution du Kiahia qui se fit en même-tems. Cette scène se passa le 6. Août vers le soir au Camp des Turcs près d'Isackia au-delà du Danube, & paroit assez curieuse pour en rapporter ici les principales circonstances.

*Exécution
faite en la
personne du
Kiahia à
l'Armée
Turque.*

Elle fut ouverte par le Grand Ecuyer du Sultan arrivé de Constantinople au Camp des Turcs. S'étant fait conduire immédiatement après par le Kiahia chez le Grand Vizir, ce premier Ministre lui demanda s'il lui apportoit quelques ordres du Grand Seigneur. Le Grand Ecuyer repondit que non, mais après avoir diné avec lui & le Kiahia, il tira de son sein un ordre par lequel le Sultan le démettoit de sa Charge. Le Grand Vizir le lut, le baisa selon la coutume des Turcs, & dit à l'Ecuyer qu'étant soumis aux ordres de Sa Hauteffe, Elle pouvoit disposer de lui selon son bon plaisir. Le Grand Ecuyer repondit qu'il n'étoit chargé que de le démettre, & qu'il avoit la liberté de se retirer avec ses richesses & équipages. Après ce prélude, le Kiahia un peu troublé demanda au Grand Ecuyer s'il n'avoit point d'ordre pour lui; la reponse de celui-ci fut la même qu'il fit d'abord au Grand Vizir, avec cette ajoute, qu'il devoit continuer les fonctions de sa Charge. Le Grand Vizir s'étant retiré, l'Ecuyer fit assembler le Divan, & vers les 5, heures

heures du soir que le Kiahia fut appelé, il montra un ordre qui déclaroit l'Agâ des Janissaires Kaïmakan, & le chargeoit de toutes les affaires jusqu'à l'arrivée du nouveau Grand Vizir. Parlant ensuite au Kiahia, il lui fit les questions suivantes 1. s'il avoit fidèlement servi le Grand Seigneur suivant les Loix & les Constitutions, 2. s'il ne sçavoit pas qu'il étoit la cause de la présente guerre, 3. s'il avoit toujours obéi aux ordres de sa Hauteffe. Le Kiahia répondit à ces demandes, " qu'il avoit toujours travaillé pour le bien de l'Empire, aussi-bien qu'à la conservation de la paix, & que jamais il n'avoit désobéi à son Seigneur & Maître. Eh bien, lui repliqua le Grand Ecuyer en tirant un papier de son sein, obéissez encore à cet ordre que je vous apporte. Le Kiahia le reçut avec respect, le baïla, & après l'avoir lû, il dit que le Grand Seigneur demandoit sa tête, qu'on devoit la lui couper sans l'étrangler auparavant, & que l'exécution devoit se faire à la face de tout le monde devant la Tente du Bureau, où l'on exécute les criminels. Mais étant arrivé au lieu du supplice, il se déclara Janissaire, & dit que selon leurs privilèges, il ne pouvoit mourir de la sorte. On donna part de cette déclaration à l'Agâ des Janissaires, qui ordonna que puisque le Kiahia se déclaroit Janissaire, il falloit l'exécuter conformément à leurs privilèges. On le conduisit alors dans une Tente où il se mit à genoux, ôta lui-même sa pelisse, & se passa la corde au col, que deux hommes tirent d'un côté & de l'autre jusqu'à ce qu'il fut étranglé. Après cette exécution on lui ôta la peau de la tête, elle fut salée & envoyée à Constantinople, où on l'a remplie de coton & ensuite exposée dans le Serail. Tel a été le sort de l'infortuné Kiahia dont le corps sans tête a été exposé pendant trois jours

consecutifs à la vûe de l'Armée Ottomane. Quant au Grand Vizir, il se retira deux heures après sa déposition. Nous avons déjà dit qu'il étoit remplacé par le Bacha de Bender.

De ce recit passons à la Cour de Petersbourg, & aux Armées Russiennes qui n'ont plus rien présenté de considérable depuis la prise d'Oczakou & l'Action entre la Flotille Moscovite & la Flotte Turque que nous avons inserée dans nos derniers memoires.

R U S S I E.

*Préparatifs
pour la
Campagne
prochaine.*

I. **P**etersbourg. Comme on ne doute non plus ici qu'à Vienne qu'il y aura encore une Campagne contre les Turcs, les préparatifs qu'on fait pour pousser la guerre avec vigueur, sont des plus grands. L'Armée sera augmentée considerablement au moyen d'un grand nombre de recrues qu'on leve actuellement, & la moitié des Troupes qui sont dans les Garnisons, & qui n'ont point servi cette année, marchent déjà pour se rendre en Ukraine. La Flotille sera aussi de beaucoup renforcée. Comme on a experimenté cette Campagne l'utilité & les services qu'on a tirés des doubles Chaloupes & des Prames dont elle est composée, nombre de ces Bâtimens vont y être ajoutés. Ils sont très-propres dans les mers qui environnent la Crimée, pouvans toujours s'approcher des côtes, & se tenir hors de la portée du Canon des Vaisseaux de guerre. Ils ne seroient presque d'aucun usage ailleurs, parcequ'ils ne sont pas en état de résister à une forte tempête.

II. La Campagne est finie de la part des Moscovites, comme on l'a déjà annoncé le mois passé. On a publié une relation très-ample & circonstanciée de ce qui s'est passé à l'Armée du Comte de Munnich

des Princes Co. Decemb. 1737. 453

Munnich depuis le 16. Août jusqu'au 10. Octobre qu'elle étoit entrée en quartiers d'hiver dans l'Ukraine ; & l'on y voit un Journal circonstancié de ses routes qu'il seroit trop long de rapporter ici, il ne porte d'ailleurs rien de remarquable, si ce n'est ce qui suit : Que le dix-neuf Août l'Armée ayant passé la petite Riviere de *Jelan*, arriva le même jour à l'Embouchure du *Jugul*, où une partie s'étoit aussi rendue : Que le Général Munnich étant allé à bord avec le Prince Antoine-Ulrich de Wolfembuttel, y avoit été reçu au bruit du Canon, & qu'on y avoit fait de grandes réjouissances pour l'union de l'Armée & de la Flotille, ce qui n'avoit pas encore eu d'exemple dans ces quartiers-là : Que l'Armée qui avoit commencé à passer le 24. le *Jugul*, arriva à l'embouchure du *Bog* dans la mer noire le 31. Que le 3. Septembre le Comte de Munnich qui étoit allé faire un tour à *Oczakow* où il a ordonné divers travaux, comme on l'a dit le mois passé, vint rejoindre l'Armée : Qu'elle se remit en marche le 5. & n'arriva que le 2. Octobre fort fatiguée sur les bords du *Dnieper*, qu'elle passa le 4. le 5. & le 6., les Troupes ayant ensuite été réparties dans les quartiers d'hiver à *Pultowa* & Places circonvoisines. Celles qui sont sous les ordres du Général *Lasci* étoient arrivées dès le 28. Septembre en *Ukraine*. L'arrière-garde de l'une & l'autre de ces Armées a été suivie quelque tems par les *Tartares*, mais ils ne s'en sont pas approchés d'assez près pour oser se mesurer avec les Troupes Russiennes.

*L'Armée
Russienne
prend ses
quartiers
d'hiver.*

III. On ne s'attendoit pas que les Armées se fussent mises si-tôt en marche pour rapprocher des Frontières, mais ce qui fit prendre cette résolution au Général Munnich, c'est que les *Turcs* avoient évité, & évitoient encore alors toute occasion d'en venir

aux mains avec lui, & que d'ailleurs il lui étoit impossible d'aller chercher les Turcs & les Tatars dont le gros s'étoit retiré au-delà du *Dniester*, à cause qu'ils avoient absolument ruiné tout le Pays par où il falloit passer, enlevé & détruit tous les vivres & fourages, mis le feu aux habitations, & que la saison étoit aussi trop avancée pour rester plus long-tems dans ces quartiers-là, considéré la longue marche qu'il falloit faire avant de regagner l'Ukraine.

IV. Depuis l'arrivée de Mr. de Munnich en Ukraine, il a fait toutes les dispositions pour bien recevoir les Tatars de cette Province au cas qu'ils tentent d'y faire une nouvelle invasion, comme il en paroît menacé. Il est attendu incessamment à Petersbourg avec le Prince de Wolffembüttel, le Général Lasci, le Seraskier & autres Officiers Ottomans faits Prisonniers à Oczakow.

V. La moisson ayant été très-abondante cet Automne en Ukraine, cela facilite beaucoup le dessein que la Cour avoit formé d'y dresser divers Magazins afin d'ouvrir la campagne de bonne heure. Les Troupes, à ce que l'on prétend, se mettent en marche dès le commencement de Mars, parce que les Turcs, selon leurs préparatifs, n'y entreront pas plutôt. Ils ont pris aussi actuellement leurs quartiers d'hiver; mais ils ont laissé un Corps d'observation entre le *Dniester* & le *Bog* sous les ordres du Seraskier de Bender.

Les Cours de Stockholm & de Coppenhague n'ont rien d'intéressant ce mois-ci à présenter au public, si l'on excepte de la dernière le Traité que doit y avoir conclu Mr. de Charvigni, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, & dont nous avons parlé à l'Article de France.

des Princes &c. Decemb. 1737. 455
France. Mais jusqu'ici on ne peut pas avancer cet événement comme tout-à-fait certain.

A R T I C L E. VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **G**rande-Bretagne. On n'a rien à annoncer de la déunion qui regne entre le Roi & le Prince de Galles son fils au-delà de ce qui en est inséré dans nos derniers mémoires, les affaires sur ce point étant dans la même crise, sans qu'il paroisse jusqu'à présent qu'aucune Puissance se soit avancée pour rétablir le Prince dans les bonnes grâces de S. M. ; cet office étoit néanmoins attendu du Prince de Saxe-Gotha, mais comme il n'a point paru à la Cour, il est vraisemblable qu'il ne se fera pas mis en chemin, quoiqu'on l'eût dit le mois passé, & qu'il n'y a que la soumission du Prince de Galles & le tems qui porteront le Roi à lui pardonner. En attendant Son Altesse Royale a fait mettre un Palais dans le quarré de St. James à Londres, qu'elle est venue occuper avec la Princesse son Epouse, & la jeune Princesse Auguste leur fille.

Il semble que les choses resteront par consequent dans cet état encore pour quelque tems. Elles intriguent cependant beaucoup les partisans du Prince, qui, après la déclaration du Roi qu'on a rapportée, n'osent plus témoigner si ouvertement leur zèle & leur attachement pour sa personne.

II. Tous les avis qu'on reçoit à Londres des Colonies Angloises en Amérique n'annoncent que de

*Plaintes
infructueu-
ses sur les
prises des
Vaisseaux
Anglois en
Amérique.*

nouvelles prises faites par les Armateurs Espagnols ; & depuis six ans, si tous ces avis accusent juste, le nombre des Vaisseaux pris par les Espagnols, monte à cent-cinquante-six. Mr. Geraldino, Ministre d'Espagne, se donne tous les mouvemens qui dépendent de lui pour faire connoître à la Cour que s'il y eu des Bâtimens Anglois enlevés par ceux d'Espagne, ce n'est que parce qu'ils faisoient la contrebande contre la teneur des Traités ; tandis que d'un autre côté les Négocians de la Jamaïque & ceux des autres Colonies continuent dans leurs plaintes, & présentent au Roi Requête sur Requête pour justifier les déprédations des Espagnols, & prier S. M. d'y apporter en même-tems un prompt & efficace remede & leur procurer une satisfaction complete, pour ne pas voir cette branche du Commerce Anglois bientôt détruite entierement. Les Requêtes ont bien été examinées dans divers Comités ; mais jusqu'ici le résultat qui a été pris là-dessus a pû d'autant moins contenter les Sujets du Roi, qu'ils n'ont encore reçu de S. M. aucune réponse catégorique sur toutes leurs representations. Tout ce qui les flate, ou dont on veut les flater, c'est qu'on renforcera dans peu la Flotte Angloise qui est en Amérique, & que les Hollandois y enverront aussi quelques Vaisseaux de guerre, & agiront de concert avec ceux du Royaume pour réprimer les violences des Espagnols.

Quoiqu'on en dise de toutes ces déprédations, on sçait que la Cour en est fort intriguée ; & comme les Armateurs Espagnols n'épargnent pas plus les Vaisseaux Hollandois que les Anglois, c'est là un sujet qui fait réfléchir sérieusement les deux Puissances, d'autant plus qu'elles sont persuadées qu'il y a presentement une négociation importante sur le tapis entre les Cours de Vienne, de Versailles,
de

de Madrid & de Naples; & que cette négociation a été entamée à Paris où se tiennent les conférences.

III. Le Baron de Hamilton qui a fait un long séjour à Londres, en est enfin parti pour aller faire rapport au Duc de Holstein-Gottorp, son Maître, de ses négociations à la Cour, lesquelles ont eu pour objet le mariage de ce Prince avec une Princesse de la Famille Royale.

IV. Avec les nouvelles fâcheuses que l'on a des prises des Bâtimens Anglois qui continuent en Amérique, on a aussi celle que le 7. Septembre les Isles de *Dessous le vent* ont été ravagées par un ouragan épouvantable; qu'un grand nombre de Vaisseaux ont fait naufrage; que d'autres ont perdu leurs ancres, & été obligés de gagner le large, & tous sans exception considérablement endommagés: Que tous les moulins à vent, toutes les manufactures de Sucre, & presque toutes les maisons ont été renversées & entraînées dans la mer par la violence des vents & des torrents, avec un grand nombre de Negres, de Mulets & de Bestiaux: Que si l'ouragan avoit duré encore six heures, toute l'Isle de *Montserrat* auroit été détruite.

HOLLANDE. P A Y S - B A S.

I. **L**es plaintes de la Compagnie Occidentale de l'Etat contre les Vaisseaux d'Espagne en Amérique, vont & continuent d'aller de pair avec celles de la Grande-Bretagne. Outre celles dont on a fait mention, il y en a encore de nouvelles au sujet de l'enlèvement d'un Navire de la Compagnie allant à *St. Eustache*, & ayant à bord le Gouverneur de cet Etablissement. Les Etats-Généraux ont ajouté

à leur Résolution * de fortes remontrances sur cet article récent, à Mr. le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne; mais la réponse de ce Ministre a été de même nature que les précédentes, savoir, qu'il en donnera part au Roi son Maître; & les choses restent par-là dans l'état de crise qu'elles sont. Comme la Cour de Madrid ne se presse nullement à découvrir ses sentimens sur ces prises qui occasionnent tant de plaintes, les politiques les croient, avec quelque raison, faites sur un motif qui ne sera plus fort long-tems à se manifester. Cependant le Ministre d'Espagne n'est point sans entrer dans des conférences avec les Membres de l'Etat, & elles ont presentement toutes pour objet ce qu'on appelle les déprédations des Espagnols.

II. On a avancé le mois passé que la Réponse de la France à la Résolution de l'Etat par rapport à la Succession de Juilliers & de Bergue (Résolution qu'on a insérée dans le même Journal) avoit été favorable; mais lorsque cette Réponse parut conjointement avec celle de l'Empereur, on s'est aperçu qu'elle n'étoit pas à beaucoup près aussi satisfaisante qu'on avoit voulu le persuader, puisqu'elle porte seulement " Que l'Empereur & le Roi Très-
 ,, Chrétien consentent que Sa Majesté Britannique
 ,, & les Etats Généraux des Provinces-Unies soient
 ,, Médiateurs pour accommoder à l'amiable les
 ,, différends du Roi de Prusse & de l'Electeur Pa-
 ,, latin touchant la succession de Juilliers & de Ber-
 ,, gue; & qu'à cet effet il y ait des conférences à
 ,, La Haye ou ailleurs, entre les Ministres de Sa
 ,, Maj. Britannique, des Etats Généraux, du Roi
 ,, de Prusse & de l'Electeur Palatin; mais que si
 ,, ces conférences n'avoient pas le succès désiré, &
 ,, qu'au contraire des difficultés qui pourroient s'é-
 lever

* On en a rapporté la teneur, p. 375. du dernier Journal.

„ lever entre les Puissances Prétendantes, fissent
„ échoier les soins & les bons offices des deux
„ Puissances Médiantes; dans ce cas Leurs Majestés
„ Imperiale & Très Chrétienne prendront part à
„ la négociation, ou pour décider le différend, ou
„ pour empêcher qu'aucune des Parties Contendantes
„ ne commette des actes de violence pour soutenir
„ les droits ou prétentions. „

Cette Reponse a été communiquée par l'Etat à Mr. Horace Walpole, Ministre d'Angleterre, & elle a été accompagnée du Projet de Résolution que les Etats Généraux veulent prendre à ce sujet. On voit par ce qu'on vient de rapporter, que le Congrès dont on s'étoit d'abord haré pour terminer l'affaire litigieuse, est plus éloigné à présent qu'il ne l'étoit avant le contentement des Cours de Vienne & de Versailles pour le tenir, & que, selon toute apparence, la succession qui donne tant de mouvemens à la République, ne prendra pas une autre route que celle que lui ont tracée les deux Monarques qui s'y intéressent. Après tout ce qu'on veut en assurer, c'est que la République se déterminera à garantir pour l'espace de trois ans au Prince de Su'tzbach la possession de Juillers & de Beigue, au lieu qu'elle ne s'étoit d'abord portée à la garantir que pour un an.

III. *Pays-Bas.* Le Congrès qui se tient à Anvers sur le sujet dont on a parlé dans son tems, semble, suivant les apparences, devoir subsister encore long-tems. Tout ce qu'on en sçait, c'est que les Commissaires de l'Empereur ont ordre d'y déclarer que ce Monarque ne fera pas difficulté de permettre que les griefs des Hollandois soient discutés, s'il avoit des assurances que de leur côté ils ne s'éloigneroient pas d'écouter les justes raisons de Sa Majesté Imperiale, de demander une

une diminution des Subsidés qu'Elle paye pour l'entretien des Garnisons Hollandoises dans les Places de la Barriere. Ce qui joint à ce que nous avons déjà rapporté le mois passé, forme un nœud assez difficile à trancher.

IV. Les Etats des différentes Provinces ont été assemblés à la réquisition de Son Altesse Sérénissime l'Archiduchesse Gouvernante, & y ont pris en délibération les propositions qui leur ont été faites de la part de l'Empereur. Ceux de Flandres en se séparant ont accordé à ce Monarque un Subside de 1600. mille florins, par conséquent 300. mille florins plus que l'année dernière. On compte bien que les autres Etats auront suivi leur exemple.

On fait dans toute l'étendue de ces Pays, avec assez de succès, des levées de recrues pour fournir aux Régimens Imperiaux.

V. Les deux Compagnies des Gardes du Corps & des Chevaux Legés du Grand Duc de Toscane, se mirent le 11. Novembre en rade à Ostende à bord d'une grande Flote, afin d'attendre les autres Bâtimens qui doivent se rendre de conserve à Livourne, & qui ont dû se joindre à eux le 14. pour se mettre ensuite à la voile.

ARTICLE VII.

Qui contient les Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.

I. **M**ariages. Le Prince de Masseran, Grand d'Espagne & fils du Marquis de Crevedœur, épouse Mademoiselle de Rohan, fille du Prince de Guimené, Le 27, Octobre le Roi & la Reine

des Princes &c. Decemb. 1737. 461

Reine de France, Mgr. le Dauphin, & les Princes & Princesses du Sang signerent à leur Contract de Mariage, & après eux le Prince de Montauban, chargé de la procuration du Prince de Masseran pour le représenter. Mademoiselle de Guimené signa en même-tems. Après cette cérémonie qui se fit à Fontainebleau dans le grand Salon contigu à l'appartement du Roi qu'on avoit illuminé de quantité de girandoles, le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, assisté des Aumôniers du Roi & du Curé de Fontainebleau, fit la cérémonie des Fiançailles. Mademoiselle de Guimené qui a pris le même jour congé de Leurs Majestés, reçut le lendemain la bénédiction nuptiale de l'Archevêque de Sens, & se dispose à partir pour aller joindre le Prince son futur Époux.

Le Roi & la Reine avoient aussi signé le 18. du même mois à Fontainebleau au Contract de Mariage du Comte de Rouilly, Brigadier des Armées de S. M. avec Mademoiselle de la Rochefoucault, sa Parente & fille du Duc de ce nom, Grand Maître de la Garderobe de S. M. Le Roi a accordé à ce Seigneur un Brevet de Duc, comme on l'a dit à l'article de France.

Le 24. du même mois, un homme âgé de cent & douze ans, originaire de Normandie, épousa à Copenhague une femme âgée de 60. ans. La cérémonie de ce Mariage extraordinaire se fit dans l'Hôtel du Comte de Dannechiold, qui donna ensuite un grand repas aux jeunes mariés & à une nombreuse Compagnie qui s'étoit renduë chez lui à cette occasion.

II. *Morts.* Le Comte Frederic-Eberhard de Hohenlohe-Kirschberg est mort au mois d'Octobre.

Le 8. mourut à Prague le Comte de Dietrichstein,

stein, Grand Prieur de l'Ordre de Malthe.

La mort enleva le 18. Dame Anne-Catherine-Elizabeth le Colquino, Abbesse de l'Abbaye de Longchamp.

Vers le même-tems mourut aussi au College de Louis le Grand à Paris, le Pere Catrou, Jesuite, célèbre par les sçavans ouvrages qu'il a mis au jour, & particulièrement par l'Histoire Romaine en 20. volumes in 4°. Il étoit âgé de 78. ans.

Le Chevalier Don Felix Corneco, Envoyé d'Espagne auprès de la République de Gènes, y est mort le 19.

Le Comte de Gallowin, Amiral des Galeres de la Czarine, a payé le même tribut à la nature à Petersbourg.

La nuit du 31. au premier de Novembre mourut à Paris le Marquis de Chambrante, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, âgé de 80. ans.

Le Marquis de St. Saens, Maréchal des Camps & Armées du même Monarque, est aussi mort dans la même Ville.

L'Abbé & Prince de Fulde mourut au commencement de Novembre dans cette Riche Abbaye. Il s'appelloit Adolphe, & étoit de l'illustre Maison de Dahlberg.

Nous ajouterons ici à ce que nous avons dit à l'Article d'Italie de la mort du Duc de Modene Renauld I. décédé le 26. Octobre; que le lendemain son Corps embaumé, habillé à la Romaine, & revêtu du grand Collier de la Toison d'or, fut exposé sur un lit de Parade jusques au 29. au soir qu'il fut porté dans un Carrosse couvert de drap noir à l'Eglise de St. Vincent des Religieux Theatins où est le Tombeau des Princes de la Sérénissime Maison d'Est. Les Pages, les Officiers & les Ministres
de

des Princes &c. Decemb. 1737. 469

la Cour portoient chacun un cierge allumé, & le Convoi étoit fermé par la Garde du Corps du feu Duc. On voit l'Épitaphe suivante pour le Tombeau de ce Prince faite par l'un des Sçavans de nôtre Siècle l'illustre Mr. Muratori, Bibliothécaire de la Cour.

Quis hic claudatur, si quæris Lector? accipe.

R A I N A L D U S I.

Mutina, Regii, Mirandula, &c. Dux, Marchio Estensis Rhodigiique Comes. Natus est VIII. Kalendas Majas, Anno Christi MDCLV. Diem verò suum obiit VIII. Kalendas Novembres Anno MDCCXXXVII. S. R. E. Cardinalis, dein Dux treatus, singulari pietate ac Religionis amore ita excelluit, ut in eo vivum Christiani Principis exemplum unusquisque semper animadverterit. Tum solutus, tum conjugatus, rigidus continentia custos, temperantia in victu sollicitus sectator, nullis unquam illecebris se dimoveri ab honestatis tramite passus est. Cum inclita Brunswicensium Ducum, nunc in Magna Britannia regnantium, interruptum per plura secula Sanguinis nexum, affinitates etiam cum Augustissima Austriaca gente, & cum potentissima Francorum Regum prosapia renovavit. Bellicis procellis, quibus non semel agitatus est, invicto animo tulit, felici exitu superavit. Erat illi eximia ingenii atque judicii perspicacia, in Politicis rebus rara industria atque sedulitas. Nullus ad eum accedebat qui eloquentiam non admiraretur, prudentiam, comitatem, & affabilitatem encomiis non prosequeretur. Pueris ac puellis paupertate pressis, nobile domicilium Mutina constituit atque dotavit. Ut in eadem urbe Tempora restaurarentur, pietas augetur, ut inter populos pax & justitia regnaret, operam perpetuò dedit. Ducatu Mirandula, Marchionatu Concordia, Comitatu Novellaria, in Italia, aliisque

in Hungaria dittonibus avitum principatum auxit. Sed heu! Mors omnia salvit. Laboribus denique & atate confectus, Ducatus, suarumque virtutum ha-redem relinquens

*FRANCISCUM - MARIAM
Filium, nunc in Servia & Bosna, contra Turcas illustria bellica fortitudinis signa prodentem, sepulcro huic, quod ab Avia pussima, Isabella, Principissa de Sabaudia, inchoatum, sibi posterisque suis ipse perfecit, apud Clericos Regulares corpus commen-davit.*

Le feu Duc n'a eu que quatre à cinq heures de fièvre, mais il étoit entièrement épuisé. Aussi-tôt après sa mort les Princesses Benedicte & Amelie, Sœurs du Duc Regnant François III., prirent par *interim* les rennes du Gouvernement, conformément à un plein-pouvoir dont ce Prince les avoit munies avant qu'il ne quittât la Cour pour aller dans les Pays-Etrangers.

NB. C'est à faux que l'on nous a écrit de Metz la mort de Mr. de Saint Rambert; il est en pleine vie : Nous prions bien sérieusement tous & un chacun de ne plus à l'avenir abuser de la bonne foi d'un Journaliste, sur tout dans de semblables sujets, où il ne peut être par lui-même instruit de la vérité, ou du mensonge; & parce que d'ailleurs ces sortes d'avis faux tirent souvent à conséquence.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Decembre 1737.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	389
ARTICLE II. <i>France & Lorraine.</i>	403
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	423
ARTICLE IV. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	432
ARTICLE V. <i>Pologne & Nord.</i>	447
ARTICLE VI. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	455
ARTICLE VII. <i>Mariages & Morts.</i>	460

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Caesareae & Catho-
licae Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Caesareae & Catholicae
Majestatis, omnibus & singulis Typographis
ac alijs quibuscunque Librariam negociationem
exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne
quicquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*,
(quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bi-
bliopola & Typographo Luxemburgensi facultas
data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum
& Dominiorum suae Caesareae & Catholicae Ma-
jestatis hereditariorum fines, simili aliove cha-
racteri aut forma excudere, recudere, vel aliò
excudendos seu recudendos mittere, aut alibi
etiam impresos adducere, vendere & distrahere
clam seu palam, citra supranominati Andreae
Chevalier consensum, audeat vel praesumat, sub
poena privationis quorumcunque exemplarium,
& insuper mulctae quinque Marcarum auri puri
fisco Caesareo, & parti laesae ex aequo decernendae.
Datum Vienna 4. Aprilis 1734. Infrascripti
erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB.
ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacrae
Caesareae Majestatis proprium. JOAN. JOS. A
SCHNAPPAUF.